



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4744^e séance

Lundi 28 avril 2003, à 15 h 30

New York

| | | |
|--------------------|---|--------------------|
| <i>Président :</i> | M. Aguilar Zinser | (Mexique) |
| <i>Membres :</i> | Allemagne | M. Pleuger |
| | Angola | M. Gaspar Martins |
| | Bulgarie | M. Tafrov |
| | Cameroun | M. Belinga-Eboutou |
| | Chili | M. Valdés |
| | Chine | M. Chen Xu |
| | Espagne | Mme Menéndez |
| | États-Unis d'Amérique | M. Williamson |
| | Fédération de Russie | M. Konuzin |
| | France | Mme d'Achon |
| | Guinée | M. Boubacar Diallo |
| | Pakistan | M. Khalid |
| | République arabe syrienne | M. Mekdad |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Thomson |

Ordre du jour

La situation au Timor oriental

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2003/449).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor oriental

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2003/449)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, du Brésil, des Fidji, de l'Indonésie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, du Portugal et du Timor oriental des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Guterres (Timor oriental), prend place à la table du Conseil; M. Dauth (Australie), M. Serdenberg (Brésil), M. Savua (Fidji), M. Haraguchi (Japon), M. Percaya (Indonésie), M. MacKay (Nouvelle-Zélande) et M. de Santa Clara Gomes (Portugal) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Kamallesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général au Timor oriental Leste et chef de la Mission.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Sharma à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres sont saisis du document S/2003/449, qui contient le rapport spécial du

Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Kamallesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général au Timor oriental et chef de la Mission.

Je donne maintenant la parole à M. Sharma.

M. Sharma (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est réellement un grand plaisir pour moi de prendre part, sous votre présidence, au présent débat public périodique consacré aux progrès réalisés dans la réalisation du mandat confié à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Ma dernière déclaration devant le Conseil est intervenue six mois après l'accession à l'indépendance du Timor oriental, et le rapport actuel couvre la période de presque une année depuis l'indépendance. Mon intervention intervient aujourd'hui peu de temps avant que le Conseil ne se prononce sur l'adoption d'une résolution prorogeant le mandat de la MANUTO pour une dernière année.

Au fil du temps, l'expérience acquise par toute nation nouvellement indépendante présente des caractéristiques propres à son expérience nationale, assorties de potentialités naissantes. S'agissant de l'évolution de la situation au cours de la première année d'indépendance du Timor oriental, je souhaite faire observer tout d'abord les faits nouveaux survenus pour lesquels le Conseil de sécurité a dû réévaluer sa conception du mandat de la MANUTO en matière de sécurité.

Je voudrais commencer par exprimer notre appréciation au Conseil de sécurité pour avoir reconnu que l'appui international est crucial pour la stabilité du Timor oriental, comme le traduit son adoption de la résolution 1473 (2003). Le renforcement, d'une part, de la force de police par le biais d'une stratégie redéfinie impliquant un accroissement des capacités et de la mobilité, une formation renforcée et un professionnalisme accru suivant les plus hautes normes de procédure de police et, d'autre part, une réduction moins accentuée des forces de maintien de la paix sont d'une importance cruciale. Ils apporteront une contribution considérable à mesure que nous nous efforçons de faire face aux menaces naissantes identifiées dans le rapport spécial du Secrétaire général : le risque de troubles civils et la violence criminelle ou politiquement motivée dans les zones

rurales qui semblent faire partie d'une stratégie adoptée par leurs instigateurs pour essayer de fomenter simultanément de nombreux incidents de ce type sur tout le territoire national en vue d'encourager l'idée que l'administration des affaires publiques est en crise et de faire craindre le retour aux troubles sociaux.

Une montée de la violence à ce stade pourrait avoir un effet psychologique démoralisant sur la population du fait de la recrudescence de la violence et de l'effritement du tissu social, souvenir encore frais dans la mémoire d'une expérience datant des douloureux troubles nationaux il y a quelques années. Ce facteur d'une expérience nationale traumatisante verra son importance diminuée à mesure que le temps passe, mais les premières années de l'État sont fondamentales pour asseoir fermement la conviction tant du Gouvernement que du peuple que l'ordre politique et administratif et en matière de sécurité de l'État, dont dépendent toutes les fermes avancées sociales et économiques, ne peut être ni ébranlé ni remis en cause. La réduction ralentie des effectifs de la composante militaire de la MANUTO contribuerait à diminuer la menace que représentent ces groupes tout en garantissant également que les forces de police auront le temps d'être mises en place. Le calendrier de retrait révisé figure dans le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi.

La MANUTO a pris note de l'accent largement placé par les membres du Conseil et les autres États Membres sur le renforcement institutionnel de la police et a entrepris d'appuyer les mesures adoptées à cet égard par le Gouvernement du Timor oriental, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires du développement. Ces efforts feront fond en particulier sur les bases fournies par le rapport de la mission d'évaluation conjointe des besoins en matière de police. Les recommandations de la mission d'évaluation conjointe seront reflétées dans la feuille de route générale en cours d'élaboration concernant le renforcement institutionnel et leur mise en oeuvre sera supervisée par un comité chargé du renforcement institutionnel de la police, présidé par le Ministre de l'intérieur. Ce processus a été en outre appuyé au cours de discussions tenues lors d'un grand atelier international, avec la participation de représentants au plus haut niveau, qui vient de s'achever.

Nous avons pris le soin de tirer les enseignements appropriés des émeutes civiles à Dili, des attaques

armées dans le district d'Ermera et des actes de banditisme armé dans d'autres districts. Ces premiers exemples de menaces à la sécurité de l'État ont donné un élan nouveau à la redéfinition, à la planification et au renforcement des préparatifs pour rendre plus difficile l'apparition de telles difficultés à l'avenir. Il est raisonnable d'imaginer que d'autres assauts seront lancés contre la structure de l'ordre public. Toutefois, le Timor oriental s'est maintenant engagé sur une voie où il lui est possible de répondre vite et efficacement à de telles situations et d'oeuvrer en fin de compte au démantèlement de ces menaces par le biais de mesures appropriées tant sécuritaires, politiques qu'économiques, ce qui donnera progressivement des résultats positifs.

Le processus de transfert des responsabilités de police à la Police nationale du Timor oriental (PNTO) se poursuit avec quelques ajustements, et la responsabilité du maintien de l'ordre dans plus de la moitié des districts sur le territoire national incombe maintenant au PNTO. Par notre rôle de conseillers, nous renforçons notre présence dans tous les districts et les quartiers généraux pour assurer une transition sans heurt jusqu'à ce que toutes les responsabilités soient transférées d'ici à la mi-2004. Avec le lancement de cet ensemble d'améliorations, il est à prévoir que l'État sera mieux à même d'assurer la stabilité dans la période à venir en disposant des moyens essentiels nécessaires, même si l'évaluation et le renforcement, en fonction des besoins, des capacités et des responsabilités en matière de sécurité s'avèrent, il faut le reconnaître, un processus continu et évolutif.

En ce qui concerne l'établissement de relations extérieures bénéfiques du Timor oriental, les relations accrues et constructives entre le Timor oriental et l'Indonésie ont été un excellent atout. Les visites de haut niveau ont été échangées et ont donné une direction politique et une force à des relations qui évoluent de façon positive, et le Premier Ministre du Timor oriental effectuera sa première visite officielle en Indonésie au début de juin. Comme l'illustre la réunion tournée vers l'avenir de la Commission conjointe, les deux pays se sont résolus à coopérer dans un grand nombre de domaines. Les deux pays s'efforcent également de satisfaire, d'ici au 30 juin, l'objectif de la démarcation de la frontière terrestre, mais les deux parties devront déployer des efforts importants pour respecter les délais prévus. Un appui financier et technique est nécessaire pour mener à bien

les actions conjointes dont la réalisation est exigée avant la date limite et également pour la démarcation des frontières internationales. Le processus de transfert des responsabilités de supervision et de contrôle des frontières de la force de maintien de la paix au Service de patrouille des frontières du Timor oriental a commencé.

Je tiens à reconnaître ici les mots d'encouragement que j'ai reçus lors de la réception qui m'a été donnée au plus haut niveau politique à Jakarta. Nous continuons de nous efforcer de jouer le rôle le plus utile possible auprès des deux parties en faisant progresser les relations bilatérales sur les questions de transition, comme nous avons été chargés de le faire, pendant tout le mandat de la MANUTO.

Malgré les efforts déployés par les deux pays et par la communauté internationale, il reste environ 30 000 réfugiés au Timor occidental. L'Indonésie continue d'appliquer une politique qui favorise les réinstallations volontaires dans d'autres parties de son territoire. Les retours de réfugiés au Timor oriental ont pratiquement cessé depuis décembre dernier, après l'annonce de la clause de cessation par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), bien que l'on ait constaté un déclin notable des retours dès octobre et novembre. Il est encourageant de noter que, si certains ex-membres des milices continuent de prendre part à des activités criminelles au Timor oriental, le Gouvernement indonésien s'est expressément engagé à aider à neutraliser ces éléments.

La tâche consistant à créer à partir de rien une administration publique qui soit professionnelle, loyale et adaptée à la situation est un très grand défi pour le nouvel État. Le Conseil a chargé la MANUTO de préparer le terrain pour que les structures d'une administration nationale soient mises en place en l'espace de deux ans et, à mi-parcours, nous pouvons dire que les progrès sont satisfaisants, compte tenu du soutien qui a pu être fourni en matière de renforcement des capacités et qui se limite à la fourniture de conseillers internationaux pour 100 postes relatifs à la question de la stabilité. La situation inégale en ce qui concerne les homologues qui pourraient être fournis, compte tenu du manque de compétences dont la société timoraise a hérité, représente une autre contrainte.

Néanmoins, il est évident que, dans les 15 secteurs bénéficiant d'un appui, il existe des domaines qui devront impérativement continuer à être encadrés

et recevoir une aide en ligne, étant donné la profondeur de l'expertise nécessaire, l'étendue et l'ampleur des connaissances concrètes et conceptuelles à transférer ainsi que le rôle crucial de certains secteurs. Après le départ de la MANUTO, il faudra faire en sorte que le bon fonctionnement de ces secteurs ne soit pas compromis. Nous avons commencé un processus d'identification des domaines dans lesquels il faudra maintenir l'aide, et des raisons qui sous-tendent cette aide. Cette analyse sera présentée au Conseil et aux autres partenaires afin que les dispositions requises puissent être prises en temps opportun.

Le rôle du PNUD, qui est déjà essentiel puisqu'il préconise le maintien de l'aide en matière de renforcement des capacités tout en pourvoyant les 200 postes relatifs au développement, continuera d'être central. La MANUTO a mis un soin particulier à suivre de très près le programme d'appui civil, en consultation étroite avec le Gouvernement, et ce, afin de tirer les enseignements qui s'imposent au fur et à mesure et d'identifier les améliorations éventuelles.

Le Groupe des crimes graves a été créé sous l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) afin d'enquêter sur les crimes graves perpétrés lors de la consultation populaire de 1999. Le Groupe a eu un grand nombre de défis à relever durant sa phase de démarrage, et il est nécessaire de poursuivre les efforts visant à faciliter les activités que la Commission spéciale pour les crimes graves mène au profit du tribunal du district de Dili, qui est chargé de ces affaires en ce qui concerne les enquêtes, les poursuites, les procès, la défense et les services d'appui au tribunal. Une fois les jugements prononcés, il faudra s'attendre à un recours en appel. Bien qu'il s'avère plus lent que ce qui avait été prévu au moment où les contraintes étaient encore floues, ce processus est désormais lancé.

En ce qui concerne les 10 affaires prioritaires de crimes contre l'humanité et les cinq affaires de violations graves et généralisées des droits de l'homme, on enregistre, fin avril 2003, les progrès suivants : les enquêtes ont été menées à bonne fin dans neuf des 10 affaires prioritaires; huit autres affaires importantes de crimes contre l'humanité ont jusqu'ici fait l'objet d'une enquête complète et d'une mise en accusation. Des procès sont en cours pour les affaires dans lesquelles les accusés se trouvent au Timor oriental, tandis que deux affaires – Los Palos et Lolotae – ont été jugées en première instance. Dans un

grand nombre d'autres cas, les procès pourraient bien ne jamais commencer en raison de l'absence des accusés, dont une grande partie se trouvent toujours hors des frontières du Timor oriental.

Le rôle de la MANUTO a été de fournir au processus un appui important sur les plans administratif et technique, de façon à rendre disponible l'infrastructure nécessaire à la tenue des procès. Afin de permettre le bon déroulement des enquêtes, des mises en accusation et des procès qui s'ensuivent, la MANUTO a adjoint au Procureur général est-timorais un procureur général adjoint recruté au plan international, qui dirige le Groupe des crimes graves, lui-même composé de procureurs et d'enquêteurs. La MANUTO a également offert les services de juges de la Commission et d'avocats commis d'office pour les procès. De même que dans les domaines de l'administration publique et de la police, où un appui restera nécessaire après le retrait de la MANUTO, la mission de traduire en justice les auteurs des crimes graves de 1999 est un autre domaine dans lequel il faudra discuter des modalités à appliquer après le retrait de la MANUTO, dans la mesure où il est certain que le processus judiciaire ne pourra pas parvenir à son terme durant la période couverte par le mandat de la MANUTO, c'est-à-dire avant la mi-2004.

La situation économique au Timor oriental s'améliore lentement à cause du sous-développement légué au nouvel État indépendant. Le chemin qui mène au développement et à la satisfaction des besoins économiques et sociaux sera long et difficile, et, dans un avenir proche, le pays devra gérer les pressions politiques et économiques créées par des indicateurs économiques et sociaux moroses et, en particulier, par le chômage. Les indicateurs de pauvreté au Timor oriental qui sont énumérés dans le Rapport mondial sur le développement humain 2002 du PNUD comprennent : un taux de mortalité infantile de 80 pour 1 000 naissances d'enfants vivants; un taux d'alphabétisation des adultes de 43 %, 46 % de la population n'ayant jamais fréquenté l'école – d'où la forte main-d'oeuvre sans expérience et non qualifiée; plus de deux personnes sur cinq vivant avec 0,55 dollar ou moins par jour; une espérance de vie de 57 ans seulement et un PIB par habitant inférieur à 500 dollars, pour un PIB total de 380 millions de dollars.

La majorité des Est-Timorais continuent de pratiquer une agriculture de subsistance avec des moyens de production extrêmement rudimentaires. Il

faut que l'économie s'attache à développer une agriculture plus diversifiée et plus productive, à encourager les petites entreprises, à créer des services professionnels et des opportunités pour les travailleurs indépendants, tout cela devant constituer la base de l'économie timoraise. Le Gouvernement reconnaît que, en sa qualité de petit pays fortement peuplé, le Timor oriental devrait favoriser la participation accrue des bénéficiaires au processus de développement.

Le Timor oriental poursuit l'objectif de l'autosuffisance à moyen terme. Le fait que les moyens d'y parvenir existent est encourageant. Dans ma dernière déclaration devant le Conseil, j'avais qualifié de favorables les conditions dont dispose le Timor oriental de par la présence de voisins dynamiques et riches et de par l'existence de ressources naturelles susceptibles de servir à la relance économique du pays.

La ratification, à l'issue d'un long processus, du Traité relatif à la mer de Timor entre le Timor oriental et l'Australie, qui autorise l'exploitation d'un gisement gazier et pétrolier au large des côtes, s'est avérée cruciale pour les finances publiques est-timoraises. Les perspectives de nouveaux revenus s'accroîtront grâce à la coopération entre les deux pays dans un autre domaine identifié. En ce qui concerne les cinq minerais métalliques et les trois types d'argile industrielle qui ont été étudiés et qui existeraient en quantités suffisantes pour être commercialisés, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a établi un rapport très détaillé, que son Secrétaire exécutif a remis au Gouvernement au début de l'année. Le potentiel des secteurs de la pêche et du tourisme reste encore à exploiter. Le Gouvernement est conscient du fait que, si l'on veut attirer les investisseurs, il est primordial d'instaurer sans tarder la législation et le cadre requis. Par ailleurs, le Timor oriental a officiellement demandé à être reconnu comme pays moins avancé. Les concessions accordées aux pays moins avancés par les autres États pourraient permettre d'attirer quelques investisseurs.

Les stratégies de développement pour atteindre les objectifs définis dans le Plan national de développement sont actuellement mises en oeuvre avec le concours des partenaires bilatéraux et des institutions. La manière dont les actions prioritaires sont identifiées au niveau national, sur la base d'une consultation populaire, se révèle être fortement compatible avec les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Gouvernement s'est engagé à réaliser des progrès dans la réalisation des indicateurs sociaux clefs. Le PNUD et les institutions des Nations Unies apportent une contribution notable au processus de développement par. Ces relations vont bien entendu se poursuivre après le départ de la MANUTO à la mi-2004.

Le rôle joué par les institutions, fonds et programmes des Nations Unies est tout à fait louable et contribuera à une transition sans heurt vers un cadre traditionnel d'assistance au développement après l'achèvement du mandat de la MANUTO. La décision de nommer un Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, en tant que Représentant résident du PNUD et Coordonnateur résident des institutions des Nations Unies a démontré son utilité dans la pratique, et je tiens ici à saluer la contribution importante apportée par le Représentant spécial adjoint, M. Sukehiro Hasegawa. La MANUTO a elle-même encouragé les initiatives en créant un parc scientifique et en dispensant une éducation scientifique, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en donnant un élan au secteur des affaires et au développement des petites entreprises, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), et en mettant l'accent sur la réalisation de projets pilotes ayant des avantages économiques et sociaux directs, dans certaines zones rurales ciblées, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales. Je voudrais également rendre hommage à l'appui qu'ils ont fourni et à l'enthousiasme dont ils ont fait preuve.

Le Conseil peut également être satisfait de la manière dont ses décisions ont contribué à la consolidation de la nouvelle nation du Timor oriental, maintenant Membre de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil est saisi du rapport du Secrétaire général (S/2003/449) qui donne des indications détaillées sur la situation actuelle. L'expérience montre que la création d'une nation est le résultat des efforts inlassables et de la foi dans les valeurs politiques que les dirigeants et les citoyens d'un pays peuvent mobiliser à cette fin. Les partenaires ne peuvent que jouer un rôle d'appui. L'ONU a bien joué ce rôle. Le Conseil devra, le moment venu, se prononcer sur la forme optimale que prendra l'association de l'ONU avec le Timor oriental, après l'achèvement du mandat de la MANUTO, eu égard aux besoins spécifiques du

pays. L'engagement pris par la communauté internationale pour promouvoir l'édification de la paix et la consolidation des institutions devra se poursuivre. À mesure que les effectifs de la MANUTO iront en diminuant en préparation du retrait définitif de la Mission, nous examinerons les différentes options pouvant être envisagées pour continuer de satisfaire ces besoins.

Le Timor oriental devrait poursuivre sur la voie qu'il a choisie, avec foi et détermination, illustrant ainsi l'importance fondamentale d'une éthique de gouvernance fondée sur la priorité donnée à la légalité, et pour ce faire, le secteur judiciaire devra agir promptement pour gagner la confiance de la population – les libertés individuelles et les principes universels sur lesquels reposent les droits de l'homme. Les Nations Unies continueront d'être un allié dans cette voie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Sharma de l'exposé qu'il a présenté cet après-midi au Conseil de sécurité. Nous remercions également le Secrétaire général pour son rapport.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil. Ce faisant, je voudrais recommander que les interventions se limitent, de préférence, à 5 minutes afin que la séance de cet après-midi puisse se dérouler dans la limite du temps imparti et le plus aisément possible.

Mme Menéndez (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Sharma d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2003/449).

Les progrès réalisés par le Timor oriental, avec l'aide de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), durant sa première année d'existence sont considérables et porteurs d'espoir. Les bases ont été jetées pour le développement d'un État démocratique, indépendant, respectueux des droits de l'homme, intégré dans la région et entretenant de bonnes relations avec l'Indonésie. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire et l'assistance de la communauté internationale demeure cruciale.

Les institutions publiques du Timor oriental doivent être renforcées et une culture de gestion responsable devra s'implanter. L'Administration, y compris le pouvoir judiciaire, doit être composée de fonctionnaires apolitiques, professionnels, et choisis de manière transparente sur la base de leurs mérites

propres. Le Groupe de l'appui civil de la MANUTO a un rôle essentiel à jouer à cet égard.

L'Espagne se félicite de l'engagement pris par le Timor oriental vis-à-vis des droits de l'homme, comme en témoigne la ratification du Statut de la Cour pénale internationale et d'autres traités internationaux fondamentaux dans ce domaine. Nous saluons entre autres la création du Bureau du « Provedor » pour les droits de l'homme et la justice, et nous espérons qu'il commencera à fonctionner dès que possible.

La poursuite des progrès continus dans les relations bilatérales avec l'Indonésie est également un élément encourageant. Les deux États, avec l'aide de la communauté internationale, devront consentir tous les efforts nécessaires pour honorer leurs engagements de parvenir à un accord sur la démarcation de la frontière avant le 30 juin, de mettre en place un régime frontalier souple ainsi que de faciliter les déplacements des résidents de l'enclave d'Oecussi.

Comme le Secrétaire général le signale dans son rapport, les relations entre l'Indonésie et le Timor oriental s'amélioreront avec le temps à mesure que les deux pays traduiront en justice les personnes accusées d'avoir commis des crimes graves en 1999. À cet égard, nous saluons la mesure importante prise par l'Indonésie de traduire les responsables de violations devant le Tribunal spécial pour les droits de l'homme. Toutefois, nous sommes déçus de la manière dont se déroulent les procès. Nous engageons donc instamment le Gouvernement indonésien à améliorer, dans la transparence, les procédures judiciaires afin de garantir que justice soit faite. Concurrément, le processus de réconciliation au Timor oriental devra être mené à bien. Le Groupe des crimes graves et la Commission accueil, vérité et réconciliation, avec le concours de la MANUTO, ont tous deux un rôle fondamental à jouer à cet égard.

Nous espérons en outre que les traités signés récemment avec l'Australie sur les ressources énergétiques et maritimes continueront de promouvoir le développement économique dont le Timor oriental a fort besoin. Par le truchement de l'Union européenne et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), nous continuerons d'appuyer les programmes visant à réduire la pauvreté et à remettre en état les infrastructures de base, entre autres choses. De surcroît, l'Espagne a inclus le Timor oriental dans son plan de coopération internationale,

dans le cadre de l'aide qu'elle apporte aux organisations non gouvernementales qui mettent en oeuvre des programmes d'aide au développement au Timor oriental.

La résolution 1473 (2003), que nous avons récemment adoptée à l'unanimité, prévoit un réaménagement des composantes police civile et militaire de la MANUTO. La Police nationale du Timor oriental (PNTD) doit se préparer à faire face avec professionnalisme, sens des responsabilités et efficacité aux nouveaux défis qui l'attendent. Pour ce qui est de la composante militaire, nous appuyons la stratégie révisée proposée par le Secrétaire général.

Enfin, je voudrais exprimer le soutien que mon pays apporte à la prorogation du mandat de la MANUTO pour une année supplémentaire, jusqu'en mai 2004, afin qu'elle puisse achever avec succès le travail qui a bien progressé jusqu'à présent.

M. Valdés (Chili) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour l'excellente manière dont vous avez dirigé nos travaux ce mois-ci. J'aimerais en outre vous faire part des remerciements de la délégation du Chili pour avoir convoqué cette réunion en vue d'examiner le rapport du Secrétaire général (S/2003/449) en date du 21 avril sur la situation au Timor oriental. Nous remercions l'Ambassadeur Kamallesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général, de son intervention.

En mars dernier, nous nous sommes réunis en séance publique du Conseil de sécurité pour examiner le rapport spécial du Secrétaire général qui faisait état de troubles civils graves et des actes de violence ultérieurs qui ont eu un impact sur la situation sécuritaire de ce pays. À cette occasion, des ajustements au plan de réduction des effectifs de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) ont été proposés, lesquels ont été entérinés par les membres du Conseil de sécurité par le biais de l'adoption de la résolution 1473 (2003) du 4 avril dernier, qui appuie la proposition visant à ajuster la réduction de la composante de police, se félicite d'un plan révisé de réduction de la composante militaire de la Mission et préconise une stratégie militaire détaillée pour le plan révisé.

En outre, nous partageons les vues concernant la situation ponctuelle en matière de sécurité et estimons que la solution de ces problèmes immédiats doit se

concevoir dans un contexte d'ensemble, dans le cadre d'un processus à long terme qui permette la véritable mise en place d'un État indépendant viable.

Nous reconnaissons les efforts inlassables déployés par la MANUTO dans l'exécution de son mandat au Timor oriental. Nous soulignons tout particulièrement le travail accompli par le Groupe d'appui civil, qui a formé des fonctionnaires et fourni un appui considérable à l'administration de ce nouveau pays. À cet égard, nous les prions instamment de continuer à oeuvrer à l'élaboration d'un plan stratégique qui identifiera les domaines nécessitant un appui bilatéral. Nous nous félicitons également du travail grâce auquel la Police nationale du Timor oriental compte désormais 2 530 agents présents dans 6 des 13 districts du pays. Toutefois, nous pensons que la Police nationale doit continuer à se préparer pour être prête à répondre à des menaces plus difficiles pesant sur la sécurité, en particulier pour ce qui est des troubles civils et de la réapparition de groupes armés.

Nous réaffirmons que la résolution 1473 (2003) constitue une étape importante pour ce qui est de la formation et de l'entraînement de la police, et tout particulièrement en ce qui concerne les droits de l'homme, l'état de droit, la création de groupes d'intervention rapide et le maintien d'une présence accrue dans les districts. Tout cela ne manquera pas de se traduire par un professionnalisme accru, une plus grande efficacité et un plus grand degré de responsabilité de la part de la police de ce pays.

De même, après avoir examiné les stratégies militaires exposées dans le rapport, nous estimons qu'elles sont réalistes et pertinentes et qu'elles permettront de réaliser des progrès concrets pour ce qui est d'assurer la sécurité du pays. Dans ce contexte, nous engageons instamment la MANUTO à continuer d'appuyer fermement la Falintil-FDTL afin que celle-ci puisse surmonter ses difficultés actuelles, à savoir la faiblesse de ses effectifs, son absence dans le secteur Ouest du territoire et la nécessité d'améliorer sa mobilité par voie aérienne et terrestre, entre autres choses.

Nous apprécions à sa juste valeur l'assistance apportée par la MANUTO dans le domaine des droits de l'homme. Nous apprécions l'aide qu'elle a fournie par le biais du Groupe des crimes graves, afin de mettre en lumière les crimes commis en 1999, et qui a permis de prononcer 60 inculpations contre 247

personnes. Nous savons toutefois que ce processus judiciaire nécessitera une aide extérieure plus importante pour pouvoir être mené à bonne fin. À cet égard, je souhaite observer qu'il est indispensable d'améliorer la collaboration de l'Indonésie pour que les inculpés puissent être traduits en justice, et nous demandons aux parties de continuer à travailler en étroit concert en faisant preuve d'une véritable volonté de coopération.

De par notre propre expérience, nous savons que ce n'est que grâce à la vérité et à la justice que l'on pourra continuer d'oeuvrer ensemble et surmonter les difficultés du passé. Nous reconnaissons la nécessité d'améliorer le fonctionnement du système judiciaire du Timor oriental et nous nous félicitons de la contribution précieuse de la MANUTO en la matière.

Nous jugeons très positifs les efforts faits par le Gouvernement du Timor oriental pour s'intégrer aux États de la région. Nous relevons sa récente adhésion au Mouvement des pays non alignés et son admission à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique le 30 avril dernier. Nous nous félicitons également des accords concernant l'exploitation des ressources pétrolières signés avec l'Australie en mars et au début de ce mois-ci. Il s'agit là d'un fait particulièrement important, car nous savons que, pour réaliser des progrès et instaurer une véritable stabilité au Timor oriental, il faut parvenir à un développement économique qui permette de vaincre la pauvreté, de créer des emplois, d'améliorer le bien-être de la population et de mieux assurer le succès économique du pays.

Nous estimons également que, si des progrès importants ont été accomplis, l'assistance de la communauté internationale n'en reste pas moins indispensable pour faire face aux problèmes complexes qui demeurent en attente de solution. À cet égard, nous jugeons souhaitable de renouveler le mandat de la MANUTO pour une année supplémentaire, c'est-à-dire jusqu'au 20 mai 2004. Ce mandat devra être assorti de tâches clairement définies et précises en vue d'assurer une transition appropriée et stable propre à réaliser le bien-être du peuple du Timor oriental.

Nous souhaitons enfin remercier le Représentant spécial du Secrétaire général au Timor oriental et son équipe, et rendre hommage aux efforts déployés par le Gouvernement du Timor oriental, sous la direction du Président Xanana Gusmão, ainsi qu'à l'appui précieux

qu'accordent les pays de la région à ce pays, qui fait ses premiers pas en tant que nation indépendante.

M. Diallo (Guinée) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de remercier M. Kamallesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor oriental et chef de mission, pour la présentation du rapport à l'examen et pour les informations utiles qu'il vient de nous communiquer.

Ma délégation, en consentant à la mise en place de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), avait clairement indiqué que l'évolution de la situation et l'expérience acquise sur le terrain nous édifieraient mieux sur d'éventuelles actions complémentaires de la communauté internationale. L'examen du rapport spécial du Secrétaire général, le 10 mars dernier, nous a permis d'exprimer notre préoccupation face aux difficultés et menaces qui continuent de faire obstacle à la sécurité, à la stabilité et au développement du Timor oriental.

L'adoption de la résolution 1473 (2003) et la soumission du rapport à l'examen procèdent ainsi du souci et de la volonté du Conseil de prendre des mesures concrètes, afin d'éviter la remise en cause des acquis, une année à peine après l'indépendance.

Dans le cadre de l'examen du rapport qui nous est soumis, ma délégation reste toujours préoccupée par l'existence des difficultés liées au renforcement des institutions politiques, administratives, sécuritaires et judiciaires. Elle apprécie, cependant, les efforts déployés par les autorités en vue d'assurer une large diversité de vues dans le débat politique, ainsi que dans la promotion d'une administration et d'une justice au service de tous.

Elle se réjouit de l'évolution positive des relations entre le Timor oriental et ses voisins, notamment avec l'Indonésie, et les exhorte à privilégier davantage le dialogue et la coopération pour la paix, la sécurité et la stabilité de la région. Elle encourage les autorités est-timoraises à poursuivre leurs initiatives d'intégration dans les organisations et institutions internationales, régionales et sous-régionales. Par ailleurs, nous saluons la contribution louable de l'Organisation des Nations Unies à la réalisation des objectifs énoncés dans le plan d'application du mandat de la MANUTO et apprécions les consultations qui se sont poursuivies avec le Gouvernement, la population est-timoraise et les

donateurs en vue d'oeuvrer à la réalisation de ces objectifs.

Nous sommes encouragés par l'élaboration d'un plan stratégique tel que décrit au paragraphe 16 et nous espérons que celui-ci permettra effectivement de faciliter le remplacement progressif des conseillers civils par des nationaux.

Ma délégation note que l'exécution du Programme I sur la stabilité, la démocratie et la justice reste entravée par plusieurs facteurs dont la solution nécessite une assistance bilatérale et multilatérale. Elle appuie la création du poste de « Provedor » pour les droits de l'homme et la justice et soutient les propositions relatives au renforcement de la justice.

En outre, nous sommes d'avis que le Programme II sur la sécurité intérieure et le maintien de l'ordre nécessite une formation plus approfondie de la Police nationale du Timor oriental (PNTD), pour lui permettre de mieux assumer les différentes responsabilités qui lui sont dévolues. Nous saluons les actions entreprises par le Gouvernement, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et la communauté des donateurs, en vue du renforcement des capacités institutionnelles de la PNTD.

Ma délégation se félicite de l'appui que la composante militaire de la MANUTO continue de fournir pour la consolidation de la sécurité extérieure et de l'intégrité territoriale du Timor oriental au titre du Programme III sur la sécurité extérieure et le contrôle des frontières. Elle partage les réflexions et propositions du Secrétaire général sur la question, notamment celle selon laquelle les moyens militaires internationaux seront essentiels dans les mois à venir pour promouvoir la sécurité aux abords de la ligne de coordination tactique et pour faire face à court terme aux menaces que font peser les groupes armés.

Au titre du rôle du système des Nations Unies, ma délégation déplore la lenteur de l'activité économique, entravée essentiellement par la réduction continue de la présence internationale et la situation encore relativement imprévisible en matière de sécurité. Elle encourage la poursuite des actions menées par la MANUTO, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, la Banque mondiale et les États Membres, en coopération avec la société civile et le secteur privé, pour renforcer l'activité économique.

Pour relever les nombreux défis inhérents à la mise en place des fondations d'un État viable au Timor oriental, l'engagement de la communauté internationale s'avère un complément indispensable aux efforts du peuple est-timorais lui-même. Nous lançons particulièrement un appel aux donateurs afin qu'ils soutiennent les secteurs fondamentaux que sont, entre autres, la défense, la police, l'administration et la justice. Cela devrait sans nul doute contribuer à l'instauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité, qui sont les fondements d'un développement durable du pays.

Ma délégation souhaite que l'Assemblée générale accorde une attention positive à l'examen du projet révisé de budget de la MANUTO pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, qui lui sera soumis au cours de sa cinquante-huitième session.

Elle souscrit aux observations et recommandations formulées par le Secrétaire général ainsi qu'à la proposition de renouvellement du mandat de la MANUTO pour une nouvelle année supplémentaire jusqu'au 20 mai 2004, afin que les actions engagées soient menées à leur terme.

Pour terminer, ma délégation voudrait renouveler son plein appui aux efforts que déploie la MANUTO sous la direction dynamique de l'Ambassadeur Kamallesh Sharma pour le renforcement de la stabilité intérieure et le développement du Timor oriental.

M. Tafrov (Bulgarie) : Je remercie le Secrétaire général de son rapport du 21 avril sur la situation au Timor oriental (S/2003/449) et son Représentant spécial dans ce pays, l'Ambassadeur Kamallesh Sharma, que je salue à la table du Conseil et que je remercie pour son travail à la tête de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

À la lecture du rapport du Secrétaire général, on reste plus que jamais persuadé que le Conseil doit rester engagé au Timor oriental. La Bulgarie est d'accord avec la conclusion du rapport, à savoir qu'en adoptant la résolution 1473 (2003), le Conseil de sécurité a démontré qu'il était déterminé à apporter le soutien nécessaire pour le succès à long terme du Timor oriental.

Ma délégation forme le vœu que les modifications de la stratégie de retrait de la MANUTO permettront d'assurer une préparation plus efficace des

forces nationales de police du Timor oriental. En même temps, il importe de noter que la stabilité et la sécurité du Timor oriental doivent être considérés dans un contexte plus large. L'établissement d'un système judiciaire efficace, le développement de la législation locale conformément aux normes internationales des droits de l'homme, le traitement judiciaire des crimes graves commis en 1999, la mise en place d'une administration non politisée ainsi que la réinsertion des anciens combattants dans la société font partie des priorités nécessaires au renforcement des institutions de l'État ainsi qu'à la stabilité et au développement démocratique de ce jeune pays.

La Bulgarie apprécie à leur juste valeur les efforts déployés par le Président Xanana Gusmão pour promouvoir le dialogue national et mettre en place des commissions visant à identifier les anciens combattants et à les réinsérer dans la société est-timoraise.

La Bulgarie se félicite également de la ratification par le Timor oriental de six traités essentiels ainsi que de quatre protocoles facultatifs dans le domaine des droits de l'homme. Mon pays souscrit à l'appel adressé par le Secrétaire général aux États sur les territoires desquels se trouvent des personnes accusées d'avoir commis des crimes graves au Timor oriental en 1999, pour que ces personnes soient traduites en justice le plus rapidement possible.

Nous appelons les Gouvernements de l'Indonésie et du Timor oriental à ne pas ménager leurs efforts au sein du groupe technique chargé de la démarcation et de la réglementation de la frontière, dans la mesure où les relations bilatérales entre ces deux pays voisins sont d'une importance majeure pour le futur du jeune État timorais.

Le soutien de la communauté internationale sur une base aussi bien bilatérale que multilatérale est certes nécessaire au développement économique et social du pays. L'Ambassadeur Sharma nous a parlé de façon très intéressante, à cet égard, des perspectives économiques qui s'ouvrent au Timor oriental et de l'engagement continu de la communauté internationale. En effet, la MANUTO, ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement ont un rôle important à jouer dans l'élaboration d'un plan stratégique formulant les domaines dans lesquels l'assistance bilatérale sera d'une importance cruciale. Comme je l'ai déjà dit, mon pays, la Bulgarie, est en train de préparer un programme visant à aider les

forces armées naissantes du Timor oriental dans le domaine de l'équipement militaire.

Pour terminer, je voudrais dire que ma délégation soutient la proposition du Secrétaire général de renouveler le mandat de la MANUTO et elle attire l'attention des membres du Conseil sur l'importance d'un engagement soutenu de la part de la communauté internationale et des États donateurs vis-à-vis de ce jeune pays à la démocratie naissante.

M. Belinga Eboutou (Cameroun) : Le Cameroun voudrait remercier et féliciter le Secrétaire général pour son excellent rapport daté du 21 avril 2003 sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2003/449).

Ma délégation salue la présence parmi nous de l'Ambassadeur Kamallesh Sharma et lui sait gré de l'exposé clair, précis et exhaustif qu'il vient de faire au Conseil sur la situation au Timor oriental.

Nous sommes tous très attentifs aux développements qui interviennent dans ce jeune État qui, malgré quelques dérapages, dont certains sont sérieux, reste un exemple de réussite de l'action des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité, et de gestion postconflit. Il est heureux de constater qu'après les événements survenus en décembre et janvier derniers à Dili, puis dans le district d'Ermera, et qui ont fait craindre le pire, il est heureux de constater que la situation est revenue à la normale.

Au regard des événements décrits par le rapport qui vient de nous être soumis, les problèmes politiques et administratifs, la sécurité intérieure et extérieure, la reconstruction et le financement de l'économie sont autant de questions qui exigent à la fois la vigilance, l'engagement et le soutien de l'ONU et de la communauté internationale.

En déclarant l'année 2003 Année de la restructuration administrative et de la justice, le Gouvernement est-timorais a clairement fixé le cap. Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles est le défi le plus urgent auquel sont confrontées les autorités timoraises, notamment dans les secteurs de l'administration et de la justice.

Et le Ministre d'État Ramos Horta avait pleinement raison la semaine dernière lorsque, déplorant le manque cruel de ressources pour financer l'emploi et les services publics essentiels, il soulignait

avec force que le chômage et la faible couverture administrative et judiciaire étaient à la base des principaux problèmes que le Timor oriental connaît à l'heure actuelle.

Il est clair que la forte réduction de la composante civile de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) a davantage mis en évidence les besoins timorais en matière institutionnelle et en cadres. Il convient dès lors d'encourager le Gouvernement dans sa campagne de recrutement et de formation, en le conviant bien entendu à faire preuve à cet égard de transparence et d'objectivité, de manière à conserver à l'administration son nécessaire caractère apolitique.

La faiblesse des ressources et des structures judiciaires, caractérisées par le nombre très limité des effectifs, en quantité et en qualité, suscite une réelle inquiétude dans un pays dont les citoyens ont besoin d'être rassurés sur le terrain de la justice. Et ce manque aigu de personnel se traduit, dit le rapport, par des retards dans l'administration de la justice, par de longues périodes de détention provisoire et par un surpeuplement carcéral, avec tout ce que cela entraîne comme troubles.

Je voudrais à ce sujet me faire l'écho des inquiétudes des organisations de défense des droits de l'homme, sur la manière dont est géré le dossier des crimes graves commis en 1999, aussi bien au Timor oriental qu'en Indonésie. Il est impérieux que ces deux pays renforcent leur coopération sur cette question, pour en faciliter l'issue, une issue qui soit convaincante, non seulement pour les Timorais, mais aussi pour la communauté internationale.

Le Représentant spécial et chef de la MANUTO et son bureau de Jakarta devraient à cet égard déployer davantage d'efforts pour amener notamment l'Indonésie à donner des signaux plus positifs dans deux domaines importants, à savoir l'extradition vers le Timor oriental des personnes faisant l'objet de poursuites, et l'élargissement au plan national du champ d'action de son tribunal spécial pertinent. Le Conseil de sécurité devrait par ailleurs commencer à réfléchir sur la manière d'assurer le suivi de cette question particulièrement importante, lorsque la MANUTO prendra fin l'année prochaine.

En matière de sécurité intérieure et extérieure, mon pays ne peut que réitérer son soutien à la démarche de la MANUTO et du Département des

opérations de maintien de la paix, démarche que notre Conseil a consacrée dans la résolution 1473 (2003).

Nous souscrivons donc à toutes les propositions du rapport dans ce domaine et encourageons tout particulièrement le Gouvernement est-timorais à poursuivre sa coopération avec l'Indonésie, en vue de mieux s'acquitter de ses nouvelles responsabilités sécuritaires sur la ligne de coordination tactique.

De l'avènement rapide du développement économique et social du Timor oriental dépendra sa stabilité politique et institutionnelle. Dès lors, la lutte contre la pauvreté doit être la priorité des priorités, non seulement pour le Gouvernement timorais, mais aussi pour l'action de l'ONU et de la communauté internationale. À cet effet, le programme dit d'appui à la transition devrait bénéficier d'un soutien plus important de la communauté des bailleurs de fonds.

Certains faits récents incitent à l'optimisme. C'est le cas de la ratification du Traité relatif à la mer de Timor, qui ouvre la voie à l'exploitation du gaz et du pétrole et garantit au Timor oriental des recettes conséquentes, devant servir de levier à sa croissance économique. C'est le cas aussi de la mise en oeuvre, avec notamment l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme de redressement, d'emploi et stabilité pour les anciens combattants et les communautés au Timor oriental (programme RESPECT), qui vise la réinsertion des anciens combattants et l'encadrement des couches vulnérables de la population.

En tout état de cause, si l'on ne peut occulter les difficultés politiques, économiques et sociales réelles auxquelles fait face cette jeune démocratie, il y a de bonnes raisons d'être optimiste sur son avenir, pour autant que l'ONU, les institutions financières et les partenaires bilatéraux accroissent leur soutien à ce pays. Dès lors, le Cameroun ne peut que faire sienne la recommandation du Secrétaire général préconisant le renouvellement pour un an du mandat de la MANUTO.

Je voudrais, pour terminer, dire toute l'appréciation de mon pays à toutes les composantes de la MANUTO et à leur chef, l'Ambassadeur Sharma, pour le travail remarquable accompli depuis le 20 mai 2002 aux côtés de la jeune République démocratique du Timor oriental, et qui a su mobiliser, au service du peuple timorais, ses multiples relations, connaissances et contacts dans les milieux économiques et financiers internationaux.

M. Chen Xu (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport, et le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Sharma, de son exposé.

La situation générale au Timor oriental est encourageante. Sous la direction du Gouvernement est-timorais, et avec l'appui actif de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), le peuple du Timor oriental poursuit, depuis son indépendance, la tâche de mise en place d'institutions nationales sous tous ses aspects, et ce, de façon graduelle et ordonnée. Les systèmes administratif et judiciaire évoluent progressivement vers l'institutionnalisation. La force de défense nationale et la Police nationale intensifient leurs préparatifs afin d'assumer leurs responsabilités de défense de la paix et de la stabilité dans le pays.

Le Timor oriental est en train de s'intégrer au sein de la communauté internationale. Il continue de renforcer ses relations avec l'Indonésie et d'autres pays de la région.

Nous sommes heureux de constater les réalisations du Gouvernement et du peuple est-timorais. Toutefois, compte tenu de la situation dans le pays, nous ne pouvons pas abaisser notre garde. Il y a peu de temps, à la suite d'une série d'incidents à main armée et violents, la situation sécuritaire s'est détériorée, suscitant la préoccupation de la communauté internationale et du Conseil de sécurité. C'est pour cette raison que le Conseil a adopté la résolution 1473 (2003) et a apporté des modifications au plan de réduction des effectifs de la MANUTO.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général au paragraphe 64 de son rapport,

« En adoptant la résolution 1473 (2003), le Conseil de sécurité a montré qu'il demeurerait résolu à fournir l'appui requis pour le succès à long terme du Timor oriental. »

Nous avons pris note des efforts considérables déployés par la MANUTO pour aider le Timor oriental à renforcer ses capacités dans le domaine de l'administration publique et à achever la mise en place du système judiciaire. La Mission a fait des progrès dans sa lutte contre les menaces représentées par les groupes armés et a créé progressivement les conditions permettant à la force de défense nationale et à la police nationale d'assumer pleinement les tâches de défense et de police.

La délégation chinoise rend hommage à la MANUTO et à l'Ambassadeur Sharma pour les succès qu'ils ont obtenus en aidant le gouvernement dans l'accomplissement de sa tâche. Nous appuyons les recommandations du Secrétaire général, contenues dans son rapport, qui visent à la prorogation du mandat de la MANUTO.

Le Timor oriental continue d'être confronté à de multiples difficultés et problèmes dans l'exécution des tâches destinées à assurer la sécurité et la stabilité nationales et dans la promotion du développement économique et social. Nous appuyons l'observation faite par le Secrétaire général selon laquelle les efforts tendant à édifier la nation est-timoraise nécessiteront l'aide de la communauté internationale, en particulier celle des pays donateurs, du système des Nations Unies et des institutions financières internationales.

La Chine donnera, comme à l'accoutumée, son ferme appui au peuple timorais dans les efforts qu'il déploie pour maintenir la stabilité nationale et pour édifier son pays, et elle continuera à appuyer le travail de l'Ambassadeur Sharma et de la MANUTO. La Chine continuera de fournir une assistance dans la mesure de ses capacités.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Je voudrais d'emblée vous remercier d'avoir convoqué la présente séance sur la situation au Timor oriental.

Ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2003/449) ainsi que de l'exposé qui nous a été fait cet après-midi par mon bon ami, l'Ambassadeur Kamallesh Sharma. Je tiens à réaffirmer notre entière confiance dans le travail remarquable qu'il accomplit. Je suis sûr que le Timor oriental et son peuple en sont dignes.

Nous nous félicitons des progrès importants enregistrés dans plusieurs domaines en ce qui concerne la mise en oeuvre de la résolution 1473 (2003) du Conseil de sécurité. Je souhaite m'associer aux orateurs précédents pour exprimer notre satisfaction devant les changements positifs qui se sont produits, en particulier dans le domaine sécuritaire.

Nous sommes particulièrement satisfaits des progrès enregistrés dans le domaine de l'administration publique, dans le fonctionnement du système judiciaire

du Timor oriental, dans le déroulement des enquêtes dans le cas de crimes graves et quant au rôle de la Police nationale. Nous souhaitons exprimer notre satisfaction devant le rôle crucial joué par les conseillers appartenant au Groupe de l'appui civil de la MANUTO dans le transfert des connaissances et compétences à leurs homologues est-timorais, qui sont des éléments importants de l'appui apporté au processus de stabilisation du Timor oriental.

Nous voudrions souligner les efforts persistants du Gouvernement est-timorais en vue d'améliorer la situation concernant la paix et la stabilité dans le pays en engageant un vaste débat politique dans tous les secteurs de la société est-timoraise. Les communautés ont, pour leur part, une responsabilité fondamentale à cet égard.

La résolution 1473 (2003), adoptée par le Conseil de sécurité le 4 avril 2003, prie le Secrétaire général de lui présenter une stratégie militaire détaillée concernant le calendrier révisé de la réduction des effectifs militaires de la MANUTO. Ma délégation a pris note des mesures spécifiques ayant trait à la stratégie modifiée proposée par le Secrétaire général dans son rapport. Nous sommes convaincus qu'une telle stratégie offre une base appropriée pour la mise en oeuvre intégrale et effective de la résolution 1473 (2003) du Conseil de sécurité.

Nous appuyons les efforts que ne cesse de déployer le Représentant spécial du Secrétaire général, notamment dans les domaines suivants : la fourniture de capacités de formation supplémentaires dans des domaines clefs tels que l'administration publique et la justice, le renforcement des droits de l'homme et la primauté du droit, et le maintien d'une présence chargée de surveiller la situation et de donner des conseils dans les districts où les pouvoirs de police ont été transférés à la Force de police du Timor oriental.

Afin de remédier aux insuffisances dans les capacités des forces de police du Timor oriental, il importe que la MANUTO intervienne pour mettre un terme aux incidents récents qui ont montré clairement toutes les difficultés que le maintien de l'ordre dans le pays continuera de représenter et qui nécessiteront des efforts vigoureux et soutenus.

Ma délégation appuie le renouvellement pour un an du mandat de la MANUTO jusqu'au 20 mai 2004 et, à cet égard, nous jugeons extrêmement important l'engagement renouvelé que devra prendre la

communauté internationale à l'égard du Timor oriental. Il s'agit d'un impératif essentiel si nous voulons préserver les investissements politiques et humains considérables consentis à ce jour dans ce pays pour asseoir le processus de paix et qui constituent à notre sens une réussite commune du peuple est-timorais et de la communauté internationale.

Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un appui bilatéral pour compléter les efforts faits de la MANUTO pour assurer une administration durable et efficace et une économie viable. Les institutions compétentes des Nations Unies devront donc coordonner étroitement leurs efforts avec ceux de la communauté internationale des donateurs afin de consolider la paix au Timor oriental.

Pour terminer, nous nous félicitons de la coopération croissante entre les autorités du Timor oriental et celles de l'Indonésie. Cet esprit de coopération entre les deux pays a été démontré par les discussions sur la démarcation de la frontière et les enquêtes dans le cas des crimes graves. Nous encourageons le Timor oriental et l'Indonésie à promouvoir des relations amicales et de bon voisinage afin de renforcer la sécurité dans la région.

Enfin, nous réaffirmons notre confiance et notre amitié au Gouvernement et au peuple fraternel du Timor oriental.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord adresser mes plus sincères remerciements au Secrétaire général pour son rapport sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

Nous souhaitons la bienvenue à M. Kamallesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MANUTO. Nous le remercions d'avoir présenté un résumé détaillé du rapport. Nous souhaitons également la bienvenue au Représentant permanent du Timor oriental auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le rôle essentiel que la communauté internationale a joué dans l'instauration de l'indépendance et de la paix au Timor oriental confère au Conseil de sécurité une double responsabilité, qui est particulièrement difficile à assumer. Les efforts engagés pour consolider l'indépendance du Timor oriental montrent que, en dépit de tous les obstacles, les actions entreprises en vue de garantir la sécurité, le

développement et des progrès sont couronnées de succès.

Dans son rapport du 3 mars, le Secrétaire général mettait l'accent sur ces obstacles, et en particulier sur une série d'incidents nuisibles à la sécurité qui étaient des plus alarmants et qui ont conduit au réaménagement du plan de réduction des effectifs de la MANUTO, afin de permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat dans ce nouveau contexte. Le Conseil de sécurité a assumé sa responsabilité en adoptant à l'unanimité la résolution 1473 (2003), par laquelle il a modifié les plans de réduction des effectifs de la police de la Mission et exprimé son appui au calendrier révisé de la réduction des effectifs de la composante militaire. Ce faisant, le Conseil a montré qu'il demeurait résolu à fournir l'appui requis pour le succès et le développement à long terme du Timor oriental. Par conséquent, ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la MANUTO pour une année supplémentaire, jusqu'au 20 mai 2004.

Les faits qui ont marqué la situation politique est-timoraise, tels qu'ils sont décrits dans le rapport, traduisent une évolution qui s'opère à tous les niveaux, en particulier dans les relations avec l'Indonésie, lesquelles sont fondées sur l'engagement politique des deux parties. Cela mérite notre appui et notre admiration. Nous espérons que cette évolution positive se poursuivra et débouchera sur le règlement de tous les différends qui demeurent entre les deux parties.

Enfin, je voudrais redire combien il importe de fournir les fonds nécessaires pour assurer le développement économique et politique du Timor oriental. Le niveau de ces ressources dépendra de la générosité des donateurs. Nous pensons que le rapport national sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire que le Timor oriental doit soumettre à l'Organisation des Nations Unies lors de la célébration de son indépendance en mai permettra à la communauté internationale et à la communauté des donateurs de continuer d'aider le pays à consolider ses progrès et son développement.

Mme d'Achon (France) : Je voudrais à mon tour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Kamallesh Sharma, pour sa présentation du rapport du Secrétaire général.

Le rapport est encourageant. Il relève les progrès accomplis par les autorités timoraises dans la relève progressive des compétences policières et militaires, il souligne aussi l'évolution positive des institutions et du contexte politique, ainsi que l'amélioration sensible des relations avec l'Indonésie. Il faut évidemment s'en féliciter. Ma délégation souhaite que l'ONU continue d'appuyer les efforts des deux pays pour stabiliser leurs relations, y compris en coopérant dans les enquêtes relatives aux crimes perpétrés en 1999.

Les défis à affronter restent cependant nombreux. Le renforcement des capacités de la police, comme l'a souligné l'Ambassadeur Sharma, est une priorité pour l'avenir, car il conditionne la stabilisation durable du Timor oriental. La formation de groupes de sécurité au niveau des villages semble à cet égard constituer une initiative intéressante. La police et l'armée devront, en outre, apprendre à travailler ensemble. Enfin, le secteur judiciaire est encore insuffisamment développé, ce qui entrave l'administration de la justice.

Pour ce qui est des recommandations faites par le Secrétaire général, ma délégation soutient la stratégie militaire et le calendrier raisonnable de réduction des effectifs présentés dans le rapport, ainsi que le renouvellement du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour une durée d'un an.

Le rapport apporte des précisions concernant le déploiement géographique des effectifs de police et des effectifs militaires. Mais j'aimerais demander au Représentant spécial quelques éclaircissements concernant la répartition exacte des compétences en matière de sécurité intérieure, et notamment s'il pouvait nous préciser les conditions de réquisition de la force de maintien de la paix par le Gouvernement est-timorais pour le maintien de l'ordre.

Je souhaiterais terminer en ouvrant une perspective. Le calendrier agréé prévoit un retrait de la MANUTO pour le mois de mai de l'année 2004. Au fur et à mesure que nous allons approcher de cette échéance, la question des modalités d'implication de la communauté internationale au-delà du mandat de la Mission va se poser avec plus d'acuité. Si nous voulons assurer le développement du Timor oriental, il est certain que les donateurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les opérateurs du système des Nations Unies, devront rester présents d'une façon ou d'une autre et travailler ensemble. Comme nous le dit

le Secrétaire général dans son rapport, des réflexions sont déjà en cours à ce sujet, et cela nous paraît à la fois utile et nécessaire pour mieux coordonner les efforts de tous les intervenants sur le terrain.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue au Conseil à l'Ambassadeur Sharma et je le remercie de son exposé très complet sur la situation au Timor oriental.

Si nous prenons note avec satisfaction des progrès notables qui ont été accomplis au Timor oriental dans certains domaines clefs, nous restons inquiets face à l'acuité des défis à relever. Cette année n'a guère commencé sous de favorables auspices pour le Timor oriental, qui a connu toute une série de troubles. Néanmoins, nous sommes heureux de constater que, depuis, la situation s'est améliorée. La situation en matière de sécurité intérieure, comme le signale le rapport du Secrétaire général, est loin d'être le seul problème auquel le pays nouvellement indépendant se trouve confronté.

À notre avis, le plus grand défi qui se pose au Timor oriental réside dans son avenir économique. Le rapport du Secrétaire général souligne que « le Timor oriental demeure le pays le plus pauvre d'Asie du Sud-Est » (S/2003/449, par. 52). Aussi a-t-il toujours besoin d'une aide soutenue de la part de la communauté internationale aux fins de son développement économique.

Le Pakistan se félicite de la signature du Traité relatif à la mer de Timor ainsi que de l'accord international sur l'exploitation du champ pétrolier de Greater Sunrise, qui vont permettre au Timor oriental de tirer parti des recettes considérables provenant de l'exploitation du pétrole et du gaz. Nous nous félicitons également de l'admission du Timor oriental à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, qui constitue un pas supplémentaire dans la bonne direction. Il reste néanmoins nécessaire, dans l'immédiat, d'apporter une aide beaucoup plus importante afin de permettre à ce pays de se suffire à lui-même, tout au moins sur le plan économique.

L'aide internationale est aussi nécessaire dans le domaine de la sécurité. Nous sommes préoccupés d'apprendre, par le rapport du Secrétaire général (S/2003/449), qu'à ce jour, le Timor oriental n'a pas encore été en mesure d'apporter de nouvelles améliorations à son système de défense et de sécurité, par le biais d'accords bilatéraux. Parallèlement, le

rapport signale également des difficultés et fait état de l'insuffisance des ressources dans les secteurs de la sécurité intérieure et de la justice. La communauté internationale se doit d'intervenir pour combler ces lacunes.

Le Conseil de sécurité, au début de ce mois, a pris une bonne décision lorsqu'il a adopté, à l'unanimité, la résolution 1473 (2003). Par cette résolution, la diminution des effectifs de la MANUTO a été interrompue et il a été procédé aux ajustements nécessaires quant à sa composition. Ceci a permis à la MANUTO de faire face de la façon voulue aux difficultés rencontrées dans le domaine de la sécurité intérieure, ainsi que de doter la Police nationale du Timor oriental (PNTO) de la capacité de réagir efficacement à ce type de situation. Nous espérons que le Conseil pourra maintenir dans l'avenir ce type de souplesse politique et de réaction opérationnelle. Il va sans dire que le Pakistan appuie pleinement la prorogation du mandat de la MANUTO pour une période de 12 mois supplémentaires. Comme le Pakistan l'a souvent répété, l'on ne peut mettre un terme à une mission de maintien de la paix, quelle qu'elle soit, sans qu'elle ait d'abord accompli sa tâche.

Le Pakistan estime que l'instauration de relations amicales et étroites entre le Timor oriental et l'Indonésie revêt la plus haute importance. De fait, il en va de l'intérêt des deux pays et de la région tout entière. Nous nous félicitons à cet égard de l'engagement pris par le Gouvernement du Timor oriental de travailler avec les autorités indonésiennes pour plusieurs questions, en particulier celles de la sécurité des frontières et des contrôles. Nous engageons les deux parties à travailler ensemble pour résoudre tous les problèmes en suspens, notamment pour ce qui est d'assurer la transition judiciaire, et pour renforcer la coopération régionale. Une telle coopération pourra par ailleurs servir d'exemple à d'autres régions.

Beaucoup a été réalisé au Timor oriental, mais davantage encore reste à faire pour consolider les gains obtenus à ce jour. L'ONU et la communauté internationale doivent continuer d'utiliser tous les moyens voulus à cette fin. En effet, le Timor oriental représente une réussite pour les Nations Unies à plus d'un titre. Il illustre par ailleurs la manière dont le principe de l'autodétermination a été mis en oeuvre avec succès par l'Organisation des Nations Unies. Il y a d'autres parties du monde, en particulier le Jammu-

et-Cachemire, qui attendent de pouvoir exercer eux aussi le droit à l'autodétermination qui leur a été promis par les résolutions du Conseil de sécurité.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamalesh Sharma, de l'exposé qu'il nous a fait sur les tout derniers événements survenus au Timor oriental ainsi que de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2003/449), qui examine de manière objective le travail accompli par la MANUTO durant la période considérée en vue de mettre en oeuvre le mandat qui lui a été confié. Le rapport rend compte également avec précision des problèmes liés à l'établissement du Timor oriental en tant qu'État.

Nous partageons les préoccupations suscitées par une certaine exacerbation des tensions en matière de sécurité dans ce pays. Des troubles civils graves, provoqués par des éléments extrémistes à Dili, en décembre dernier, et l'accélération constatée récemment des activités subversives de groupes armés et d'anciens membres des milices sont autant d'éléments extrêmement alarmants. Dans ces conditions, le personnel de la MANUTO et les autorités du Timor oriental doivent intensifier leurs efforts conjoints pour neutraliser de telles menaces. Nous espérons que le programme et le calendrier révisés approuvés par le Conseil de sécurité en ce qui concerne la réduction de la composante de police et militaire de la Mission, permettront à cette dernière de mieux assurer, jusqu'au transfert des responsabilités du maintien de la sécurité à l'armée et à la police nationales, les conditions voulues pour empêcher de déstabiliser ce jeune État ou de mettre en péril son indépendance.

Pour constituer un État viable et indépendant, il est extrêmement important que le Timor oriental mette en place et renforce sa police et son armée nationales. À cet égard, nous nous félicitons des efforts de la MANUTO en vue de préparer et de former les forces militaires et de police du pays. Nous nous félicitons également de l'élargissement des domaines de responsabilité de l'armée et des forces de police qui sont en train d'être constituées au Timor oriental, conformément au calendrier prévu et sans complications graves. Nous prenons note des progrès réalisés dans l'établissement de l'Administration publique au Timor oriental. Le crédit doit, dans une large mesure, en revenir au Groupe de l'appui civil de

la MANUTO, dont les membres déploient des efforts notables pour partager leur savoir et leur expérience avec leurs collègues est-timorais et apportent une aide efficace au Gouvernement pour assurer le bon fonctionnement des ministères et des organismes publics.

L'aide au développement social et économique du Timor oriental émanant des donateurs multilatéraux et bilatéraux est vitale pour la stabilité à long terme du pays. À cet égard, la Fédération de Russie insiste sur la nécessité pour les donateurs d'intensifier leur appui au Gouvernement est-timorais dans ses efforts en vue de réaliser les objectifs clefs de son plan de développement national.

Nous nous félicitons des changements positifs intervenus dans les relations entre le Timor oriental et l'Indonésie, en particulier s'agissant de la question importante de la démarcation et de la réglementation de la frontière commune. L'établissement et le maintien de relations de bon voisinage mutuellement avantageuses avec les pays voisins sont des conditions indispensables à l'édification réussie et au développement du jeune État du Timor oriental. Nous appuyons la prorogation pour un an du mandat de la MANUTO, jusqu'au 20 mai 2004.

Pour terminer, nous voudrions souhaiter au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamallesh Sharma, et à tout le personnel de la MANUTO, plein succès dans l'accomplissement de leur mandat.

M. Williamson (États-Unis) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sharma, de la présentation de son rapport. Les États-Unis sont heureux de constater que la recrudescence de la violence, qui avait été prédite, ne s'est pas matérialisée. Nous saluons à cet égard le rôle utile joué par l'Indonésie. Nous encourageons le Timor oriental et l'Indonésie à finaliser leur frontière d'ici à la date prévue.

Nous appuyons sans réserve les aménagements de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) approuvés par le Conseil de sécurité, notamment le renforcement de la capacité de la force de police du Timor oriental. L'équipe spéciale de liquidation, placée sous l'autorité du Représentant spécial, M. Sharma, témoigne d'une bonne planification. Nous sommes favorables en faveur d'une

prorogation finale de 12 mois du mandat de la MANUTO.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres délégations pour remercier le Secrétaire général de son dernier rapport sur la situation au Timor oriental (S/2003/449), et je souhaiterais également remercier l'Ambassadeur Sharma et son équipe pour l'excellent travail qu'ils ont accompli à ce jour. Je tiens à saluer le peuple du Timor oriental et ses représentants de n'avoir ménagé aucun effort pour assurer avec succès l'édification de leur jeune démocratie.

L'Allemagne se félicite de la stabilisation accrue de l'environnement sécuritaire au Timor oriental. À cet égard, nous nous félicitons de la réduction du personnel de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), conformément à la résolution 1473 (2003) du Conseil de sécurité, et du renforcement de la Police nationale, ainsi que de l'idée d'un Service commun de patrouille des frontières entre l'Indonésie et le Timor oriental.

La planification d'un transfert progressif du maintien de l'ordre à la force de police du Timor orientale, tel qu'envisagé dans la résolution 1473 (2003), reste l'un de nos principaux objectifs pour ouvrir la voie à un Timor oriental démocratique et libre de toute assistance internationale. C'est pourquoi l'Allemagne accueille avec satisfaction le transfert des tâches quotidiennes du maintien de l'ordre à la police du Timor oriental ainsi que le renforcement de ses capacités en matière de maintien de l'ordre et pour faire face aux menaces éventuelles posées par des groupes armés. Nous encourageons les parties à poursuivre le processus de transfert sans heurt mais régulier des responsabilités. L'unité internationale de police constituée conformément à la résolution 1473 (2003) permettra de répondre aux besoins urgents et pour renforcer les compétences déjà acquises par la police du Timor oriental de manière que cette dernière dispose du temps suffisant pour assurer son déploiement.

Nous appuyons également les acteurs participant au renforcement des institutions politiques et administratives qui permettront de mettre en place un État indépendant viable. À cet égard, nous voudrions également souligner l'importance d'un système judiciaire adéquat, et nous demandons instamment que cette question s'inscrive au premier rang des priorités

afin de garantir des procès libres et équitables et de promouvoir l'état de droit, élément essentiel de la nouvelle démocratie.

Ayant écouté avec attention les propos du Représentant spécial, je crois que la tâche primordiale reste à accomplir demeure clairement le développement social et économique du pays. Il faudra déployer tous les efforts possibles pour rédiger le redressement économique voulu pour assurer le bien-être économique et social de la population. C'est là une condition préalable importante pour la future stabilité politique du pays. À ce stade, l'assistance continue de la communauté internationale reste essentielle.

Pour accomplir ce qui reste à faire, nous souscrivons donc entièrement à la proposition du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la MANUTO pour une année supplémentaire. Nous continuerons à encourager un appui bilatéral accru à la présente Mission et une fois son mandat achevé. L'histoire du Timor oriental est l'histoire de notre réussite commune et à ce titre, elle mérite notre appui collectif.

M. Thomson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi que son équipe, du travail qu'ils ont accompli.

L'environnement international du Timor oriental est important pour son avenir, et le Royaume-Uni encourage l'Indonésie et le Timor oriental à continuer à travailler ensemble en vue de parvenir à un accord sur la démarcation de la frontière avant le délai du 30 juin 2003, objectif que l'Ambassadeur Sharma a qualifié de « difficile ».

Les perspectives économiques et sociales du pays sont également d'une importance cruciale. L'avenir économique du Timor oriental se présente sous un meilleur jour depuis grâce à la ratification du Traité de la mer du Timor et aux recettes susceptibles d'en découler. Mais tout aussi importante est la mise en place d'un Gouvernement de qualité au Timor oriental.

Nous saluons les progrès réalisés à ce jour par le Gouvernement du Timor oriental, mais je voudrais axer mes remarques sur les secteurs de la justice, de la police et de la sécurité. Nous nous félicitons de la publication du rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur le secteur de la justice. Nous estimons qu'il est urgent d'identifier

des priorités pour l'assistance que le PNUD fournira à l'avenir au système judiciaire et pour décider des prochaines mesures à prendre en vue de l'élaboration du programme d'assistance technique de trois à cinq ans. Nous attendons donc avec intérêt la mise au point finale à bref délai du programme d'appui au secteur de la justice, et il serait bon que l'Ambassadeur Sharma nous donne une indication de la date prévue pour son achèvement.

Pour ce qui est de la police, nous nous félicitons du contrôle par les Timorais du processus de mise en place de la force de police du pays et du rôle du Premier Ministre, M. Alkatiri, et d'autres ministres lors de l'atelier sur la police qui s'est tenu ce mois-ci. Nous espérons que toutes les questions en suspens seront réglées lors du prochain atelier, en juin.

Nous encourageons la pleine application des recommandations qui figurent dans le rapport de la mission commune d'évaluation, et nous demandons instamment à ce que soit examiné avec soin la viabilité du groupe d'intervention rapide au Timor oriental et d'autres groupes de police spécialisés, compte tenu du budget limité dont on dispose.

Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général visant à accroître la coopération entre la police timoraise et la force de défense, et nous encourageons l'adoption de définitions claires des responsabilités de ces deux organisations. Nous sommes d'avis que la formation au niveau des villages de groupes officieux chargés de la sécurité pourrait gravement saper, plutôt que favoriser, la situation sécuritaire. Nous lançons un appel pour qu'ils soient démantelés.

Le Royaume-Uni estime qu'il faut axer les efforts de la MANUTO en matière de maintien de l'ordre sur le renforcement des capacités de la police timoraise – ce qu'ont fait observer certains des orateurs précédents – et nous estimons que les donateurs doivent continuer à assurer un appui à long terme dans le secteur de la police. Mon gouvernement est prêt pour sa part à assumer son rôle en la matière.

Le Royaume-Uni appuie la stratégie militaire révisée proposée et la prorogation du mandat de la MANUTO pour 12 mois supplémentaires. Il faudra que la MANUTO maintienne sa dynamique afin que la Mission puisse achever sa tâche avec succès en 2004.

Enfin, le Royaume-Uni reconnaît que même une fois que la MANUTO aura achevé son mandat, la

communauté internationale des donateurs devra fournir un appui important au Timor oriental. Le Royaume-Uni assumera ses responsabilités en la matière et invite instamment les autres donateurs à faire de même. Il ne doit pas y avoir d'interruption dans les progrès réalisés grâce à l'appui de la communauté internationale au Timor oriental une fois que la MANUTO aura quitté le pays. C'est pourquoi nous sommes entièrement avec le Représentant spécial, M. Sharma, lorsqu'il dit que le Conseil doit bien réfléchir, avec la MANUTO, à la prochaine phase de développement du Timor oriental et ce, afin que la transition se fasse sans heurt. Nous attendons avec intérêt le rapport que nous a promis l'Ambassadeur Sharma, ainsi que les propositions du Conseil de sécurité sur ces questions.

Le Président (*parle en espagnol*): Je vais maintenant prendre la parole en ma capacité de représentant du Mexique.

Ma délégation tient à remercier M. Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général au Timor oriental, ainsi que le Secrétaire général lui-même pour les informations transmises au Conseil de sécurité et pour le rapport dont nous sommes saisis (S/2003/449). Ce rapport rend compte de l'évolution positive de la situation du Timor oriental mais il rappelle également à la communauté internationale et au Conseil de sécurité que nous devons rester vigilants face à l'évolution de la situation sur le terrain.

Le Mexique a appuyé le 4 avril dernier l'adoption de la résolution 1473 (2003), qui rééchelonne la réduction de la composante militaire et policière de la MANUTO et réaffirme la détermination du Conseil de sécurité à continuer d'appuyer les mesures de sécurité et de stabilisation au Timor oriental.

Le travail que réalise l'ONU dans la reconstruction du Timor oriental est riche d'enseignements précieux d'où tirer une expérience et des conclusions susceptibles de servir dans d'autres situations nécessitant la consolidation d'un nouvel État ou un appui à la reconstruction des institutions.

Comme l'a démontré le cas du Timor oriental, la détermination de la communauté internationale à appuyer la consolidation de l'État ne suffit pas si elle ne s'accompagne pas des engagements nécessaires, au niveau interne, de toutes les forces politiques et de tous les secteurs de la société. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement mexicain se félicite de l'initiative prise le 25 janvier dernier par le Président Gusmão de

mener à bien un dialogue national avec les différentes forces politiques du pays. Nous pensons en effet que seuls le dialogue et l'entente pourront permettre d'asseoir solidement une véritable démocratie participative au Timor oriental. De même, les relations d'amitié et de bon voisinage sont primordiales.

La mondialisation et l'interdépendance font que le développement de tout pays est intimement lié à celui de ses voisins. C'est la raison pour laquelle le Mexique salue et appuie les efforts déployés tant par l'Indonésie que par l'Australie pour conclure des accords sur la démarcation et la réglementation des frontières et notamment sur leur exploitation commerciale.

Le Gouvernement mexicain tient à rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sharma, ainsi qu'à son équipe, pour les progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre du mandat qui lui a été confié, et grâce auxquels le Gouvernement est-timorais est désormais mieux en mesure de gérer lui-même sa propre destinée. Il est nécessaire de continuer de s'employer à éliminer les retards et à renforcer les capacités nationales. La participation de l'ONU à ce processus est capitale. Le plan stratégique mis au point par le Gouvernement est-timorais et le Programme des Nations Unies pour le développement constitue à cet égard un pas dans la bonne direction.

Il est également nécessaire de consentir des efforts supplémentaires pour le renforcement du système judiciaire. Accroître le nombre des juges dotés de la formation adéquate et améliorer l'accès de toute la population aux tribunaux sont quelques-unes des mesures à prendre dès à présent pour améliorer la situation. La réconciliation et la paix dépendent dans une large mesure d'un système judiciaire transparent et efficace.

Le Timor oriental a besoin d'un renforcement continu de son processus institutionnel. C'est pourquoi le Mexique souscrit à l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale des donateurs pour qu'elle continue d'appuyer les programmes de renforcement de la police nationale et du système judiciaire.

S'agissant de la sécurité interne, le rapport illustre, comme l'avait fait la résolution 1473 (2003), l'importance d'un développement des capacités nationales et d'une préparation suffisante des forces de défense et de la police nationale. Le Mexique insiste

sur l'importance d'une formation des policiers en matière de droits de l'homme. La confiance de la population dans les institutions chargées du maintien de l'ordre et de la paix revêt une importance cruciale pour la consolidation d'un État. La promulgation d'un code de conduite à l'usage de la police est par conséquent une mesure importante en la matière.

En ce qui concerne la sécurité extérieure et le contrôle des frontières, une bonne coordination entre les forces de l'ONU et les Gouvernements est-timorais et indonésien est primordiale. Nous exhortons les deux pays à continuer de renforcer leurs liens de coopération dans ce domaine.

Le Mexique a déjà évoqué à d'autres occasions la nécessité d'aider au développement économique et social du Timor oriental, qui est un facteur fondamental de consolidation de la paix. Mon pays trouve éminemment positifs, par conséquent, les exemples donnés dans le rapport du travail des différents programmes et organismes du système des Nations Unies en faveur de la restauration de l'infrastructure et du développement national.

Dans le but de renouveler son engagement au Timor oriental, le Mexique appuie la proposition du Secrétaire général en faveur de la prorogation du mandat de la MANUTO pour une nouvelle année, jusqu'au 20 mai 2004.

Au nom du Gouvernement et du peuple mexicains, je souhaite m'associer aux remerciements adressés aux composantes civile, militaire et de police de la MANUTO, qui ont fait un immense travail au Timor oriental. Je prie l'Ambassadeur Sharma de bien vouloir transmettre à son équipe les salutations et les remerciements du Mexique pour tout le travail réalisé.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant est le représentant du Timor oriental. Je lui souhaite la bienvenue et je lui donne la parole.

M. Guterres (Timor oriental) (*parle en anglais*) : Mon gouvernement me charge de vous transmettre ses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous vous remercions ainsi que les autres membres du Conseil d'avoir convoqué cette séance publique et de nous donner l'occasion de parler ici aujourd'hui.

Ma délégation salue la présence du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamallesh Sharma, dont l'impulsion et les conseils ont été inappréciables à tous points de vue.

Le Timor oriental tient à féliciter le Secrétaire général de son rapport détaillé (S/2003/449) sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Nous le remercions de sa détermination à voir mises en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité dans leur esprit comme dans leur lettre.

Le Timor oriental sait gré aux membres du Conseil de sécurité de la sagesse dont ils ont fait preuve en adoptant la résolution 1410 (2002), qui prévoit un réexamen constant des besoins en matière de sécurité. Nous remercions également tous les membres d'avoir adopté à l'unanimité, le mois dernier, la résolution 1473 (2003) qui prévoit un rééchelonnement du calendrier de réduction des effectifs des forces.

Les scènes de violence de décembre dernier et les actes de terrorisme commis en janvier dans la région frontalière ont suscité quelques craintes au sujet de la sécurité future du territoire. Toutefois, la fermeté et la transparence de l'attitude de l'ONU et du Gouvernement est-timorais à cet égard ont permis de rassurer la population et de rétablir la confiance et la stabilité.

La mission de la MANUTO a été et reste efficace. De nombreux progrès ont été faits dans le renforcement des capacités de la police et de l'armée timoraises. A cet égard, nous tenons à dire dès à présent que le Timor souscrit pleinement à la recommandation actuelle du Secrétaire général en faveur de la nouvelle prorogation d'un an du mandat de la MANUTO, jusqu'au 20 mai 2004.

Nous continuons de travailler en faveur d'une gouvernance responsable et de la promotion des institutions démocratiques et des traditions de pluralisme qui sont nécessaires à l'établissement d'une démocratie solide et stable. Le 16 avril 2003, le Timor oriental a déposé auprès du Secrétaire général ses instruments d'adhésion à sept traités et protocoles multilatéraux relatifs aux droits de l'homme. Notre Parlement a également ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres traités relatifs aux armes de destruction massive, dont les instruments de ratification vont tous être déposés dans les prochains jours.

La nomination récente par le Président Gusmão du Président de la Cour d'appel a représenté une nouvelle étape dans le renforcement de notre secteur judiciaire. Le Gouvernement est déterminé à mettre en place un système judiciaire solide et indépendant, mais ce secteur a toujours besoin de l'appui de la communauté internationale.

Le travail du Groupe des crimes graves se poursuit sans ingérence de la part d'autres institutions. La Commission accueil, vérité et réconciliation poursuit son travail et devrait achever sa mission l'an prochain.

Le Gouvernement reconnaît qu'un environnement politique et social stable ne peut être durablement assuré sans que soient satisfaits les besoins fondamentaux de notre peuple. En moins d'une année, le gouvernement, avec l'aide de la communauté internationale, a dû faire face de façon décisive à de nombreuses difficultés dans les domaines du développement humain, des ressources naturelles et de l'environnement, des infrastructures et du développement du secteur privé, de la défense et de la sécurité ainsi que dans celui du développement régional et de la réduction de la pauvreté.

Nous avons hérité d'un pays ayant un revenu par habitant de moins de 400 dollars, un taux de mortalité infantile de 80 à 145 pour 1 000 naissances, un taux de mortalité maternelle de 400 à 800 pour 100 000 naissances et un taux de chômage de 20 %. Par ailleurs, 80 % des infrastructures de ce pays ont été détruites en septembre 1999.

Si le développement des ressources humaines représente un important investissement à moyen et à long terme, des efforts sont également déployés dans les domaines de l'agriculture, des pêches et du tourisme. La majorité des citoyens est-timorais vivent dans des zones rurales.

Le secteur agricole représente près de 21 % du produit intérieur brut. Il emploie environ 74 % de la population active mais il a le taux de productivité le plus bas de la région. Le Ministère de l'agriculture, avec l'aide de divers pays, centre ses efforts sur l'amélioration du système d'irrigation ainsi qu'à la réduction de l'insécurité alimentaire, qui touche 20 % de la population rurale, et il a pris des mesures pour créer les conditions de transition d'une situation de subsistance à la mise en place d'un secteur agricole et de pêches orienté vers l'exportation et l'industrie.

Le Timor oriental fait sien l'appel du Secrétaire général en vue de mobiliser le plein appui de la communauté internationale. Comme le souligne son rapport, le rôle des contributions bilatérales et d'autres formes d'assistance continuera d'être extrêmement important. Ainsi, le Timor oriental juge vitale la mise à disposition de la totalité des 228 conseillers en matière de développement. Il est impératif que le rythme de mise en place des capacités soit maintenu.

Comme le note le rapport, la Falintil-FDTL réalise des progrès réguliers. D'ici la fin de cette année, deux bataillons d'infanterie seront opérationnels. Mais la fourniture d'infrastructures adéquates à ces bataillons n'est pas encore entièrement assurée et une coopération bilatérale accrue dans ces domaines continuera d'être des plus utiles.

Outre l'importance que nous attachons au développement national, nous sommes résolus à honorer nos engagements vis-à-vis de nos voisins et de la communauté internationale. Nous espérons que le Timor oriental sera bientôt admis, en qualité d'observateur à l'Association des nations de l'Asie du sud-est. Nos relations avec l'Indonésie et l'Australie sont encourageantes. Nous avons signé récemment le Traité sur la mer de Timor avec l'Australie, ce qui assurera des avantages économiques à notre peuple. Les discussions sur l'établissement de frontières internationales reconnues – maritimes et terrestres – se poursuivront. Avec l'Indonésie, nous avons réalisé des progrès majeurs et espérons achever les négociations avant le 30 juin de cette année. Nous espérons que la prochaine visite officielle du Premier Ministre Mari Alkatiri en Indonésie donnera un nouvel élan à notre coopération.

Nous continuerons d'établir des relations diplomatiques avec les pays de la famille des Nations Unies. Nous espérons que notre récente adhésion à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique apportera une nouvelle dynamique à la coopération économique. Alors même que nos relations bilatérales et multilatérales continuent de se développer, nous exhortons à la communauté des donateurs à continuer de s'engager en vue de consolider la mise en place de notre démocratie naissante.

Le 16 avril 2003, le Timor oriental a déposé auprès du Secrétaire général les instruments de

ratification de sept traités et protocoles multilatéraux relatifs aux droits de l'homme.

Nous apprécions la prudence dont le Conseil fait preuve face à la situation au Timor oriental et nous voudrions redire que le Timor oriental appuie pleinement la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger le mandat de la MANUTO pour une année supplémentaire, jusqu'au 20 mai 2004.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Australie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : J'avais espéré prononcer l'intervention la plus courte de cet après-midi mais je crains de ne pouvoir rivaliser avec la superbe concision de l'intervention de notre collègue américain. L'Australie se félicite vivement du tout dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2003/449). Nous sommes très heureux d'avoir parmi nous aujourd'hui notre ami et collègue, l'Ambassadeur Sharma, et nous les remercions, lui et son équipe, très sincèrement.

La communauté internationale continue de nourrir de grands espoirs à l'égard de la MANUTO. Comme le montre le rapport du Secrétaire général, des progrès notables ont été faits en vue de réaliser le mandat des Nations Unies au Timor oriental. Mais il est manifeste qu'il reste encore beaucoup à faire. La façon dont la Mission réalisera ses objectifs restants contribuera réellement à définir la réussite de l'Organisation des Nations Unies dans la tâche historique de soutien à l'émergence du Timor oriental en tant que nation.

Le rapport du Secrétaire général est tout à fait opportun. Nous avons atteint une phase décisive dans l'existence de la Mission des Nations Unies et dans le rôle de l'Organisation des Nations Unies au Timor oriental. Aujourd'hui, plus que jamais, l'ONU a besoin de se concentrer sur la création de l'héritage que laissera pour ce qui est de la création de capacités locales solides et durables dans les domaines de l'administration civile, du droit et de la justice, et de la défense et la sécurité. Nous appuyons donc pleinement la prorogation pour une période supplémentaire de 12 mois. Cette période supplémentaire permettra à la Mission de réaliser ses objectifs et de concrétiser ses intentions.

Dans le domaine du maintien de l'ordre public, il reste beaucoup à faire en matière de mise en place des fondements de base. Nous avons beaucoup discuté de ce sujet mais je pense que celui-ci appelle d'autres commentaires à l'heure qu'il est. L'Australie se félicite de voir la Mission redoubler d'efforts pour accélérer le développement des institutions du Timor oriental chargées du maintien de l'ordre. Il est vital que les engagements écrits se traduisent par des progrès réels et durables sur le terrain. Les ajustements apportés par le Conseil de sécurité le 4 avril au plan de réduction des objectifs de la MANUTO devraient contribuer à assurer un climat de sécurité en vue d'autres efforts coordonnés par les Nations Unies, et l'Australie est prête pour sa part à prêter son concours à ce processus dans ce domaine crucial. Un effort concerté pour favoriser la mise en place d'une force de police, dès maintenant et jusqu'à la fin de la Mission, sera fondamental pour le succès final des Nations Unies au Timor oriental.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. De Santa Clara Gomes (Portugal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire que c'est un grand plaisir de vous voir présider le Conseil de sécurité. Je vous remercie d'avoir convoqué cette séance publique en vue d'examiner le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2003/449), rapport qui couvre les activités de la Mission depuis le dernier rapport, en date du 6 novembre 2002.

Le Portugal voudrait d'abord exprimer son soutien aux efforts importants des Nations Unies au Timor oriental, sous la direction tout à fait avisée de son Représentant spécial, M. Kamallesh Sharma. Cela est particulièrement remarquable vu que l'évolution politique au Timor oriental, durant la période à l'examen, a été plus complexe qu'on ne l'avait initialement prévu.

Le mois dernier, le Conseil a dû examiner un rapport spécial du Secrétaire général sur un changement de la conjoncture au Timor oriental à la suite d'une série d'incidents troublants liés à la sécurité, dont certains de nature terroriste, survenus au cours des derniers mois de l'année 2002 et des premiers mois de l'année 2003. Le Secrétaire général

avait alors prié le Conseil de revoir le plan de réduction des effectifs proposé pour la MANUTO, tout en maintenant la date envisagée de transfert des responsabilités à mai 2004. Par conséquent, le Conseil a adopté la résolution 1473 (2003) qui a entériné les propositions visant à ajuster les plans de réduction des effectifs de la composante de police de la MANUTO, souscrit au calendrier révisé de la réduction des effectifs de la composante militaire de la Mission et demandé une stratégie militaire détaillée concernant le calendrier révisé.

Le Portugal se félicite du dernier rapport du Secrétaire général et se réjouit de constater qu'en dépit des problèmes susmentionnés, beaucoup a été fait au cours de l'année écoulée depuis la mise en place de la MANUTO et que l'administration publique et la force de police est-timoraises assument des niveaux accrus de responsabilité.

Il faut également rendre un grand hommage à l'évolution régulière et positive importante que connaissent les relations entre le Timor oriental et son voisin, l'Indonésie, en particulier s'agissant de leur attachement à leur frontière commune ainsi qu'aux progrès enregistrés dans les accords conclus entre l'Australie et le Timor oriental concernant les ressources pétrolières. On ne peut minimiser l'importance que revêtent des relations stables avec les États voisins et un accès rapide aux ressources naturelles pour la promotion du développement solide et durable de l'économie du nouveau pays.

Le Portugal voudrait également prendre acte des efforts déployés par la MANUTO et les progrès enregistrés dans les enquêtes menées et dans l'inculpation des auteurs de crimes commis en 1999. Toutefois, c'est avec préoccupation que nous prenons note que le rapport prévoit que les procédures judiciaires concernant les crimes graves ne seront pas terminées en juin 2004 et qu'un engagement politique fort est essentiel car la majorité des accusés, dont près de 90 % de ceux accusés de crimes contre l'humanité, sont toujours à l'étranger. Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général aux gouvernements des pays où ces accusés se trouveraient pour qu'ils mettent tout en oeuvre pour veiller à ce que ces personnes soient traduites en justice.

Enfin, beaucoup reste à faire, et l'aide continue de la communauté internationale sera cruciale pour permettre au Timor oriental de relever les défis graves

qui l'attendent aux plans politique, pratique et de la sécurité. Le Portugal restera, pour sa part, attaché à la consolidation et au développement du Timor oriental et aux efforts de l'ONU en ce sens.

Je suis convaincu que le Conseil de sécurité n'hésitera pas à proroger le mandat de la MANUTO pour une nouvelle période d'un an jusqu'au 20 mai 2004.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir organisé la présente séance publique. Je remercie également l'Ambassadeur Kamallesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé complet.

Le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2003/449) décrit en détail la situation au Timor oriental un an après son indépendance. Le Gouvernement japonais est heureux de noter que beaucoup a été réalisé l'an passé dans les domaines de l'administration publique et de la sécurité intérieure, ainsi que dans les relations entre le Timor oriental et l'Indonésie, notamment en ce qui concerne les questions touchant au contrôle des frontières. Toutefois, divers obstacles restent à surmonter au plan politique et en matière de sécurité. Nous convenons avec le Secrétaire général qu'une aide bilatérale accrue sera nécessaire dans les domaines tels que l'administration publique, le système judiciaire, la police et la sécurité nationale même après que la fin des activités de la MANUTO a mené à terme ses activités.

À cet égard, les incidents récents, notamment les émeutes et les attaques à main armée, représentent une source de grave préoccupation pour nous tous. Le Gouvernement japonais s'est félicité de la résolution 1473 (2003) du Conseil de sécurité qui a été adoptée pour remédier à la situation, et il appuie les stratégies révisées énoncées dans le rapport du Secrétaire général. Il appuie également la prorogation du mandat de la MANUTO pour une nouvelle période d'un an, jusqu'au 20 mai 2004, comme l'a recommandé le Secrétaire général. Le Gouvernement japonais se propose de prendre les mesures nécessaires pour

permettre à son équipe d'ingénieurs de continuer à contribuer au succès des mandats confiés à la MANUTO ainsi qu'aux efforts visant à édifier la nation du Timor oriental, conformément au calendrier révisé de réduction des effectifs.

Comme l'a souligné la résolution, améliorer les capacités globales de la Police nationale du Timor oriental constitue une priorité fondamentale. Nous sommes encouragés de noter que l'atelier sur le renforcement des moyens institutionnels de la police, que le Japon a été heureux de financer, s'est déroulé avec succès la semaine dernière. Nous espérons qu'il continuera de mettre en œuvre les recommandations de la Mission commune d'évaluation sur le maintien de l'ordre.

Il y a juste une semaine, M. Ramos-Horta, le Ministre principal des affaires étrangères et de la coopération du Timor oriental, a effectué au Japon une visite au cours de laquelle il a rencontré le Ministre des affaires étrangères Kawaguchi. À cette occasion, M. Ramos-Horta a souligné que la sécurité au Timor oriental ne peut être maintenue que par la formation et le renforcement de la force de police, et qu'il faut également encourager les investissements et créer des possibilités d'emploi. Nous sommes tout à fait d'accord avec lui. Le Japon a joué un rôle primordial en aidant à l'édification d'une nation autonome au Timor oriental. Nous avons scrupuleusement honoré notre engagement d'apporter une aide à hauteur de 60 millions de dollars au cours des trois années qui suivront l'indépendance l'accent étant mis sur la consolidation de la paix et à la reconstruction dans les trois domaines clefs : agriculture, infrastructure et mise en valeur des ressources humaines. Avant toute chose, la mise en valeur des ressources humaines revêt une importance particulière car elle constitue la base même de l'édification de la nation. Dans le but de renforcer la stabilité nationale qui est un préalable au développement, nous avons déjà consacré 8 millions de dollars à l'amélioration des conditions de santé et à la réduction de la pauvreté, ainsi qu'à la création de possibilités d'emploi pour les anciens combattants par le biais du Programme de redressement, d'emploi et de stabilité pour les anciens combattants et les communautés du Timor oriental (programme RESPECT). Le Gouvernement japonais a également décidé récemment d'allouer 470 000 dollars de plus à la Commission accueil, vérité et réconciliation pour faciliter la réconciliation au Timor oriental.

Conscient des défis qui restent à relever au Timor oriental, je souhaite réaffirmer l'importance pour les dirigeants du Timor oriental de faire preuve d'unité dans la direction du pays; pour le peuple est-timorais de participer à l'effort d'édification de la nation car il relève de sa propre responsabilité; et pour la communauté internationale de manifester son appui. Pour sa part, le Gouvernement japonais n'épargnera aucun effort pour apporter toute l'assistance possible à la consolidation de la paix au Timor oriental.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi d'emblée de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance publique du Conseil de sécurité sur la situation au Timor oriental. Nous voudrions également saluer la présence du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamallesh Sharma.

Le Timor oriental a souvent été mentionné par nous tous comme étant une réussite de l'Organisation des Nations Unies en général et comme une grande réussite de cet organe en particulier. Près d'une année s'est écoulée depuis que le Conseil a célébré dans cette salle l'indépendance de ce pays, et près de huit mois se sont écoulés depuis que le Timor oriental a adhéré à cette organisation.

Pourtant, bien qu'il s'agisse d'une grande réussite, cela ne signifie pas que tout se soit passé comme prévu, ni que le rôle de l'Organisation des Nations Unies soit terminé dans le pays. Le dernier rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) le souligne bien. Le rapport indique que des progrès ont été accomplis et que le Gouvernement est-timorais a pris des initiatives importantes en vue de promouvoir la transparence, une gestion responsable des affaires publiques et le respect des droits de l'homme. Comme le signale le rapport, l'appui fourni par la communauté internationale à ces initiatives sera décisif pour leur réussite.

Il reste bien d'autres objectifs à atteindre qui nécessiteront eux aussi un appui constant de la part de la communauté internationale. Le rapport énumère les difficultés formidables à surmonter en termes de développement économique et social et expose les

grands défis à relever en matière de formation dans les secteurs administratif et judiciaire, et en particulier en ce qui concerne le maintien de la sécurité.

Comme nous l'avons vu à la fin de l'année dernière et au début de cette année, l'ordre public reste gravement compromis au Timor oriental. Le Conseil de sécurité a montré sa rapidité de réaction en adoptant, le 4 avril dernier, la résolution 1473 (2003), qui reporte la réduction des effectifs de la composante militaire de la MANUTO à la date prévue de la fin de la Mission.

Nous saluons la sage décision d'accéder à la requête du Secrétaire général, ce qui donnera un peu plus de temps pour mettre en place les forces timoraises et les préparer à conduire les activités de base qui seront nécessaires pour assurer la sécurité publique et maintenir l'intégrité territoriale du pays. C'est pourquoi nous appuyons la prorogation du mandat de la MANUTO à mai 2004.

L'importance des efforts actuels de l'Organisation des Nations Unies au Timor oriental dépasse la réalité de ce petit pays. Les résultats obtenus montrent que les actions coordonnées au niveau multilatéral sont efficaces et que la communauté internationale est à même d'agir à travers cet organe. Les incidents survenus en décembre 2002 et en janvier 2003 ont toutefois servi à rappeler que toute solution incomplète est provisoire. La résolution 1473 (2003) constitue une réponse opportune et immédiate à la situation, et elle a, semble-t-il, conduit aux ajustements qui sont requis pour une solution à court terme.

L'appui indéfectible de la communauté internationale, qui vise à permettre l'achèvement du processus de formation au Timor oriental, sera déterminant si nous voulons que l'expérience reste couronnée de succès.

Le Brésil continuera, dans la mesure du possible, d'appuyer les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et par le Gouvernement est-timorais pour doter le pays de ses propres institutions et favoriser ainsi le développement économique et social du pays et du peuple.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de la Nouvelle-Zélande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MacKay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande se félicite du rapport

du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et salue les progrès constants qui sont accomplis dans l'exécution du mandat de la MANUTO. Par ailleurs, nous félicitons le Timor oriental de son ancrage au système international et d'avoir mis en place une fonction publique dans des délais aussi courts et pris l'engagement de respecter les idéaux relatifs aux droits de l'homme et à la démocratie.

Dans son rapport, toutefois, le Secrétaire général indique qu'il reste un grand nombre de défis à relever. Il va falloir redoubler d'efforts et s'employer à développer des forces de sécurité compétentes, à avancer dans la question de la démarcation des frontières, à encourager la démocratie participative et l'ouverture dans la gestion des affaires publiques, à mettre sur pied un appareil judiciaire fort et à traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme commises sur le territoire en 1999.

La Nouvelle-Zélande sait gré au Conseil de sécurité de la rapidité avec laquelle il a réagi face à l'évolution de la situation en matière de sécurité au Timor oriental en adoptant la résolution 1473 (2003), qui modifie le calendrier de la réduction des effectifs de la composante de police et de la composante militaire de la MANUTO. De toute évidence, la force de police intérieure n'était pas capable de gérer les incidents qui ont récemment mis en péril la sécurité et, à ce sujet, nous applaudissons les mesures énoncées dans la résolution en vue de soutenir et de renforcer la police au Timor oriental.

Nous souscrivons également à l'appel que le Secrétaire général a lancé aux donateurs leur demandant d'envisager de fournir un appui ciblé à la police. Nous constatons que c'est un domaine qui nécessitera une aide constante, même après la fin du mandat de la MANUTO. La Nouvelle-Zélande s'est engagée, lors des négociations récemment conduites avec le Gouvernement est-timorais au sujet de l'aide bilatérale, à consacrer une partie de son programme d'aide bilatérale à la constitution de la police à travers des projets multilatéraux et bilatéraux agréés, en particulier dans les domaines de la surveillance policière de proximité et de l'appui civil.

Il est évident qu'un appareil judiciaire qui fonctionne est primordial pour la stabilité sociale et politique. Le rapport du Secrétaire général note que des problèmes continuent de se poser dans le secteur de la

justice. La Nouvelle-Zélande est particulièrement soucieuse de voir le Timor oriental se doter le plus rapidement possible d'une cour d'appel opérationnelle. À cet égard, la récente nomination d'un Président de la Cour d'appel est encourageante. La Nouvelle-Zélande est également préoccupée par le nombre important de prisonniers en détention provisoire, y compris plusieurs dont l'ordre d'incarcération est venu à expiration.

La Nouvelle-Zélande félicite le Gouvernement est-timorais d'avoir décidé de mettre en place une administration des affaires publiques plus ouverte, en prévoyant que des membres du Parlement et des responsables se rendront régulièrement dans les districts pour promouvoir le débat sur la politique gouvernementale et recueillir les réactions. Concernant les mesures prises face au mécontentement des anciens combattants et des anciens combattants, nous saluons les travaux des deux Commissions mises en place par la Présidence en vue d'identifier les anciens soldats qui ont servi durant les périodes 1975-1979 et 1980-1999. Nous espérons que le Programme de redressement, d'emploi et de stabilité pour les anciens combattants et les communautés au Timor oriental (programme RESPECT) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'inspirera des activités déjà entreprises par ces commissions et en assurera le suivi.

La Nouvelle-Zélande salue également les travaux du Groupe des crimes graves de la MANUTO et prend note des inculpations récemment prononcées par le Groupe contre les auteurs de crimes contre l'humanité. Nous espérons que toutes les parties prendront les mesures nécessaires pour traduire en justice les individus concernés. Nous suivons de très près l'autre processus conduit par le tribunal spécial à Jakarta et réaffirmons que ce processus doit satisfaire aux normes internationales en matière de justice.

Enfin, nous approuvons l'observation contenue dans le rapport, selon laquelle, malgré les progrès constants, il reste encore beaucoup à faire. Il sera capital que la communauté internationale continue de fournir un appui afin que le Timor oriental puisse relever les défis politiques auxquels il sera confronté dans les domaines politique et économique ainsi qu'en matière de sécurité. L'appui de l'Organisation des Nations Unies est également vital à cet égard. La Nouvelle-Zélande rend hommage au Représentant spécial Sharma pour le savoir-faire avec lequel il a mené l'exécution du mandat de la MANUTO, et mon pays souscrit au renouvellement de ce mandat pour

12 mois supplémentaires. Par ailleurs, je voudrais remercier M. Sharma de nous avoir présenté le rapport ici, aujourd'hui.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant des Fidji. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Savua (Fidji) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui nous est donnée de nous exprimer devant le Conseil sur cette question importante. Par votre truchement, Monsieur le Président, je voudrais remercier le Représentant permanent du Timor oriental de la coopération de son gouvernement avec la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Nous saluons également le rapport du Secrétaire général, présenté par M. Kamallesh Sharma, sur les progrès enregistrés dans le transfert des responsabilités au Timor oriental, ainsi que sur les domaines qui posent encore des difficultés et sur la stratégie militaire détaillée relative à la réduction des effectifs de la Mission, conformément à la résolution 1473 (2003).

Parmi les difficultés qui subsistent, il en est une qui préoccupe tout particulièrement Fidji, à savoir les informations faisant état de la recrudescence, ces derniers mois, des activités des groupes armés et des anciennes milices dans le dessein de déstabiliser le pays. C'est pourquoi Fidji souscrit pleinement à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une capacité militaire internationale et que nous nous tenons prêts à accroître, en fonction de nos capacités militaires, notre engagement actuel dans ce domaine, afin d'aider la MANUTO à achever en temps voulu et dans des conditions pacifiques son mandat.

L'optimisme peut se justifier lorsque la mise en oeuvre des mandats du Conseil de sécurité franchit des étapes importantes. La réalité exige également de l'Organisation qu'elle revoie périodiquement ses objectifs. Il nous faut être prudent et espérer que le rythme accéléré de l'évolution positive dans tous les secteurs du Timor oriental sera porteur de paix et de stabilité durables pour le pays et que la réduction prévue du personnel de sécurité militaire ne donnera pas l'occasion à des éléments déstabilisateurs de rétablir leurs intérêts au Timor oriental.

Nous avons conscience de la nécessité de se montrer prudent compte tenu de la fragilité de tout exercice de consolidation de la paix. Le Timor oriental

ne fait pas exception. La situation dans ce pays constitue aussi un exemple de bons résultats ; autant de bienfaits que la population timoraise mérite et qui découlent du flux d'investissements alimenté par la communauté internationale. Au Timor oriental, nous sommes engagés dans un exercice délicat d'équilibre entre l'instauration d'un environnement pacifique, dans lequel la formation des forces de police et de défense locales puisse être réalisée, et la nécessité d'assurer la transition des autres secteurs publics. Ce faisant, notre souci est de transmettre tous les leviers de la prise de décision au Gouvernement et au peuple du Timor oriental.

Dans ce contexte, nous rappelons la prudence manifestée par le Secrétaire général lui-même, au paragraphe 35 de son rapport spécial (S/2003/243), qui souligne que la réduction des effectifs doit intervenir, de manière viable, en tenant compte du désir du Gouvernement de se charger des questions de sécurité et sans remettre en question sa stabilité. Notre souci premier est, ici, de ne pas compromettre la confiance, la capacité et l'aptitude des forces militaires et sécuritaires naissantes du Timor oriental en adoptant un calendrier précipité et en formulant des exigences opérationnelles prématurées. Sur ce point, toutefois, nous appuyons la proposition visant à renforcer le rôle joué par la police civile dans la mise en place des capacités de la Police nationale du Timor oriental (PNTO). Nous estimons que même si les militaires peuvent dissuader de nouveaux actes de violence, c'est la police qui, dans le long terme, jette les bases de la paix, de la stabilité et du respect de la légalité pour les nations et leurs peuples.

Nous souhaitons donc, en conclusion, souscrire à la demande que le Secrétaire général adresse au Conseil de sécurité, au paragraphe 64 de son rapport (S/2003/449), en vue de proroger le mandat de la MANUTO pour une année supplémentaire, jusqu'au 20 mai 2004. Ce faisant, nous attendons avec intérêt le processus de consultations avec les pays fournisseurs de contingents sur les différentes options envisagées pour les opérations et les interactions entre les différentes organisations militaires, ainsi que le Secrétaire général l'expose dans son rapport.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous exprimer la gratitude de ma délégation pour avoir convoqué la présente réunion. À l'instar des orateurs qui nous ont précédés, ma délégation se félicite également de la présence de l'Ambassadeur Kamalesh Sharma, qui a présenté le rapport du Secrétaire général et qui a donné un exposé détaillé au Conseil.

Comme le rapport l'indique, nous sommes heureux d'apprendre que des progrès ont été accomplis au Timor oriental. Le Timor oriental a, en effet, franchi des étapes importantes pour consolider sa position au niveau tant régional que mondial, notamment en devenant membre du Mouvement des pays non alignés et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. A cet égard, mon gouvernement est prêt à travailler de concert avec le Gouvernement du Timor oriental.

Il est aussi encourageant de constater que nos relations bilatérales s'épanouissent progressivement, servant ainsi nos intérêts communs dans de nombreux domaines, y compris la délimitation de la frontière. L'Indonésie s'est également félicitée de voir le Timor oriental prendre part à nombreuses instances et initiatives régionales. Il est clair que l'Indonésie et le Timor oriental demeurent résolus à édifier des relations bilatérales plus étroites, en tant que pays entretenant des relations de bon voisinage. Notre histoire commune nous a montrés que pour parvenir à une relation stable et mutuellement avantageuse, il faut avoir une attitude tournée vers l'avenir.

Le rythme, la substance et les priorités de nos relations, toutefois, devraient être pleinement déterminés par nous, en tant que deux États souverains. La communauté internationale et la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) devraient pleinement apprécier et appuyer ce principe. Après tout, lorsque le mandat prévu pour la MANUTO s'achèvera en mai 2004, nos deux pays, en tant que voisins éternels, n'auront d'autre choix que de renforcer leurs relations bilatérales. Ce faisant, nous n'aurons plus besoin qu'une tierce partie influence la nature et le cours de nos relations.

Le Timor oriental est largement perçu comme constituant un succès pour la communauté internationale. Le crédit devrait en aller, pour une large part, à la persévérance des Est-timorais eux-mêmes et à l'action dévouée d'autres personnalités internationales.

Toutefois, il ne faut pas oublier que l'absence d'un climat de favorable coopération et la réticence manifestée devant la perspective d'une réconciliation font qu'il est difficile pour d'autres opérations de maintien de la paix de reproduire ce succès. Au lieu de se féliciter de cette situation exceptionnelle et digne d'éloges entre nos deux nations, certains tendent à la passer sous silence, voire s'efforcent de nous imposer d'autres priorités qui ne manqueraient pas de porter atteinte à notre vision commune.

Alors qu'approche le premier anniversaire de l'indépendance du Timor oriental, il est grand temps que la communauté internationale permette un transfert plus progressif des responsabilités opérationnelles aux Est-Timorais. La MANUTO, pour demeurer fidèle à son nom et à son mandat, a pour mission de fournir une aide à une entité souveraine, comme en dispose la résolution 1410 (2002). Nous sommes convaincus que la MANUTO, en tant que véritable mission de maintien de la paix, ne cédera pas ses prérogatives avec réticence et honorera sa stratégie de retrait en s'appuyant sur une évaluation attentive de la situation sur le terrain.

Ma délégation ne peut que relever avec préoccupation les préjugés dont témoigne dans le rapport sur certaines questions, en particulier s'agissant de la sécurité à la frontière et de la justice. La position et le ferme engagement de mon gouvernement à cet égard n'ont pas lieu d'être réitérés.

Vu les efforts déployés tant par l'Indonésie que par le Timor oriental pour établir de bonnes relations amicales, les liens de plus en plus étroits qui se nouent entre les deux pays sont trop importants pour permettre à une question, de quelque nature que ce soit, de mettre en péril cette dynamique. Alors même que nos relations bilatérales s'épanouissent à tous les niveaux, nous engageons la communauté internationale, ainsi que l'Organisation des Nations Unies à donner leur appui à ce processus.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Sharma pour qu'il réponde aux observations et aux questions qui ont été formulées.

M. Sharma (*parle en anglais*) : Je promets de ne pas mettre trop longtemps à l'épreuve la patience des représentants, mais tant d'observations ont été formulées que je tiens à faire quelques commentaires au moins sur certaines d'entre elles.

Tout d'abord, je voudrais remercier toutes les délégations pour les opinions qu'elles ont exprimées, les observations sur lesquelles elles ont mis l'accent et les évaluations et conseils qu'elles ont donnés s'agissant du travail de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Je peux les assurer que j'en ai pris bonne note et que mes collègues et moi-même les mettrons à profit.

Je tiens également à remercier les délégations pour leurs marques de soutien et d'appréciation à l'égard du travail de la MANUTO. C'est très encourageant pour moi et pour mes nombreux collègues, qui sont à l'origine de toutes les contributions utiles que nous avons été en mesure d'apporter. Je tiens ici à remercier très sincèrement tous mes collègues pour l'appui résolu et précieux qu'ils n'ont cessé de m'apporter. Après chaque interruption devant le Conseil, je tiens une réunion d'information pour toute l'équipe et tous les membres de la MANUTO, et je leur ferai part personnellement des principaux sentiments exprimés au Conseil de sécurité et de ce que ce dernier attend de nous. Je puis assurer au Conseil que nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour tâcher de nous acquitter du mandat qu'il nous a confié, dans toute la mesure de nos capacités.

Je tiens aussi à faire savoir publiquement que les dirigeants du Timor oriental m'ont toujours apporté leur appui et sont restés accessibles, ce dont je leur suis extrêmement reconnaissant. En outre, je tiens à assurer toutes les délégations que nous sommes prêts à fournir toute information ou tout éclaircissement qu'elles pourraient demander aujourd'hui ou à l'avenir sur les activités de la MANUTO.

Parmi les nombreuses observations qui ont été faites, j'aimerais évoquer plus particulièrement celles qui ont souligné la nécessité de renforcer les institutions publiques. C'est là une de nos préoccupations fondamentales. Je tiens aussi à appuyer les observations portant sur la réussite d'une assistance continue de la part de la communauté internationale. L'accent mis sur les droits de l'homme revêt bien entendu une place essentielle dans nos activités, et nous appuyons pleinement une telle approche. Nous travaillerons toujours en ayant à l'esprit les normes internationales les plus élevées dans le domaine des droits de l'homme, et telle est bien l'intention du Gouvernement du Timor oriental. Enfin, nous sommes extrêmement soucieux, tout comme l'est le

Gouvernement, de la place à accorder à la primauté du droit en tant qu'élément fondamental de cette nouvelle démocratie et de la nécessité de la préserver et de la promouvoir.

Les représentants ont, dans leurs déclarations, fait nombre d'observations, et j'aimerais apporter des éclaircissements à quatre ou cinq d'entre elles.

Premièrement, de nombreuses observations ont été faites sur le système judiciaire. En novembre 2002, le Gouvernement du Timor oriental et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont mené une mission d'évaluation du système judiciaire. Ces organismes préparent actuellement des projets visant à renforcer la capacité du système judiciaire.

Il est vrai qu'à de nombreux égards, les tribunaux continuent de fonctionner de manière désordonnée et qu'ils ont grandement besoin d'aide. Certains ont fait remarquer que la détention illégale de personnes pour lesquelles les mandats d'arrêt avaient expiré avait constitué une pratique déplorable. De même, les tribunaux n'ont pas réussi à examiner certaines affaires dans les délais voulus et de manière efficace, et c'est là un grave sujet de préoccupation. D'une part, il y a une insuffisance de personnel – ce qui entrave l'efficacité – et d'autre part, il existe le sentiment que les auxiliaires de justice doivent montrer qu'ils comprennent bien le rôle qui est dévolu aux juges, aux procureurs et aux avocats. Ceci est particulièrement important dans la mesure où la législation qu'adoptera le Parlement sera mise à l'essai lors des procès dont les tribunaux seront saisis. Je me dois de souligner que les dirigeants du Timor oriental sont parfaitement conscients de la nécessité de s'atteler à la tâche de toute urgence et, nous sommes en contact étroit avec eux pour ce faire. Ils ont clairement exprimé leur attachement à la démocratie et à la primauté du droit, et ils l'ont dit à de nombreuses reprises. Toutefois, il est clair qu'une volonté et une discipline internes, la mise à disposition de personnel et la fourniture d'une assistance bilatérale et multilatérale importante seront indispensables pour améliorer le fonctionnement du secteur de la justice, tant pendant la présence de la MANUTO qu'après son départ. Les derniers volets du programme relatif au secteur de la justice devraient être prêts d'ici la fin du mois de juin de cette année.

Une question a été posée à propos de la cour d'appel. Cette cour a été créée par l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental

(ATNUTO) mais elle avait pratiquement cessé de fonctionner depuis décembre 2001. La MANUTO s'est donc trouvée en présence d'une cour d'appel qui ne fonctionnait pas et elle a fait tous les efforts possibles pour trouver et recruter des juges compétents qui serviraient auprès de cette cour d'appel. En février de cette année, les quatre membres originaux du Conseil supérieur de la magistrature ont recommandé au Président du Timor oriental de nommer un de ces juges, M. Claudio Ximenes, Président de la Cour d'appel. En mars, le Président de la République a promulgué un décret nommant M. Ximenes à ce poste. Une question a été posée de savoir si le Parlement devait ratifier ce décret. Le décret a été envoyé au Parlement et celui-ci a décidé, par un vote mardi dernier, que sa ratification n'était pas nécessaire. Le Président de la cour d'appel devrait donc prêter serment dans le courant de la semaine.

Des observations et des paroles d'encouragement ont été prononcées par nombre de délégations qui ont lancé un appel pour que la date butoir du 30 juin, date d'un accord sur la ligne constituant la frontière, soit respectée. Je souhaite préciser que lors de la dernière réunion de la Commission frontalière mixte, en décembre, les deux parties ont convenu d'un plan de travail prévoyant une réunion en janvier pour comparer les frontières délimitées unilatéralement par satellite par chacune des parties ainsi que le début des activités sur le terrain en février. Mais cette réunion, ayant été reportée, a en fait eu lieu en mars. Les deux parties ont adopté un nouveau plan de travail commun prévoyant de commencer le travail sur le terrain en avril. Au cours d'une réunion qui s'est tenue à Jakarta en avril, les deux parties ont convenu de commencer le travail sur le terrain le 5 mai. Pour que la date butoir soit respectée, un engagement ferme des deux parties est nécessaire et tout nouveau retard devrait, bien entendu, être évité.

Le Timor oriental aura besoin d'une aide financière et technique pour pouvoir apporter sa contribution – en particulier pour les levés sur le terrain – et la MANUTO s'efforce de fournir toute l'aide possible en la matière. Bien entendu, le respect de la date butoir ne dépend pas seulement de la réalisation en commun des levés. Nous sommes convaincus que les deux parties sont conscientes de la nécessité de poursuivre les négociations en toute bonne foi sur la base du traité de 1904 que les deux parties ont reconnu comme constituant la base juridique de la

démarcation de la frontière internationale. Comme nombre de représentants l'ont fait remarquer, l'évolution de la situation est jusqu'ici très prometteuse, et nous espérons que le processus se poursuivra dans le même esprit.

Certaines délégations ont demandé si la Police nationale du Timor oriental était prête, sur le plan opérationnel, à gérer les problèmes internes de sécurité après le départ des forces de maintien de la paix des Nations Unies et de la police des Nations Unies. De nombreuses difficultés subsistent, notamment en ce qui concerne le niveau de préparation qu'aura atteint la Police nationale du Timor oriental durant l'année à venir.

La force de police doit être prête à faire face aux menaces à la sécurité qui se présenteront à l'intérieur du pays. Il y a essentiellement quatre grands défis à relever. Tout d'abord, il faut s'atteler à la création d'une force de police impartiale, non partisane, apolitique, efficace et comptable, ce qui nécessitera à la fois la promulgation de lois, de règlements et des programmes de formation.

Il convient ensuite d'approvisionner comme il convient le service de patrouille des frontières, comme l'ont dit certaines délégations. Le Gouvernement, la MANUTO et les pays fournisseurs de contingents s'efforcent de régler cette question en mettant leurs installations à la disposition de la PNTO.

Le troisième défi tient à la création de groupes d'intervention rapide. À cet égard, les éléments suivants devront être examinés de façon approfondie : la taille de ces groupes, leur composition et leur emplacement; leur mode opératoire et la formation à leur donner; et la fourniture d'armements appropriés et d'autres équipements.

Enfin, la constitution et la formation de groupes d'intervention rapide chargés d'intervenir en cas de troubles civils seraient facilités par le stationnement d'un groupe composé d'éléments internationaux approuvé par le Conseil, dont le but serait de permettre aux groupes d'intervention rapide de disposer de davantage de temps pour se constituer et se renforcer. Nous espérons atteindre également cet objectif.

Toutefois, la constitution de la police ne pourra se faire efficacement que dans un cadre de respect général de la primauté du droit. Une force de police honnête, efficace et responsable mais qui, par exemple, serait

forcée d'accepter les détentions illégales en raison de problèmes du système judiciaire ou correctionnel ne pourrait inspirer la confiance de la communauté où elle est censée faire respecter la loi. Des améliorations du fonctionnement de l'appareil judiciaire, tout particulièrement en cette Année de la restructuration administrative et de la Justice au Timor oriental annoncée par le Premier Ministre, sont absolument essentielles si l'on veut que la police soit à la hauteur du rôle social et professionnel qu'on attend d'elle. Le Gouvernement en est très conscient.

On a évoqué l'atelier qui vient de s'achever il y a quelques jours. Cet atelier a été en effet un véritable succès. Il a réussi à faire de la constitution de la PNTO un processus participatif. Il a attiré la participation active de dirigeants du Timor oriental au plus haut niveau, d'ambassadeurs et d'autres représentants de divers pays, y compris de Jakarta, d'officiers supérieurs comme de simples militaires de la PNTO et de représentants des différents secteurs de la société est-timoraise. Il a permis d'encourager toutes les parties prenantes à s'investir dans ce processus crucial. Il a également prouvé la détermination du Gouvernement à privilégier le professionnalisme et la responsabilité de la PNTO pour qu'elle soit à la hauteur des défis qui l'attendent. Comme l'a dit le Président Gusmão à l'occasion de cet atelier, la police doit apparaître aux yeux de la société comme gardienne de l'ordre public.

Il a été décidé d'organiser sous peu un autre atelier – fin mai ou début juin – dans lequel le rôle des différentes unités de police actuellement mises en place sera examiné plus en profondeur, en raison du manque de temps dont on a disposé jusqu'à présent pour le faire de manière suffisamment détaillée. Cela seul illustre le succès de l'atelier : son souci de mener à bien le travail entrepris.

Des questions ont été posées au sujet de différents événements survenus sur le terrain. Les attaques récentes de groupes armés ont été d'une ampleur exceptionnelle. Dans ma déclaration j'ai dit que même si sur le plan numérique, ces événements ont pu ne pas sembler si graves comparés à ce qui se passe dans de nombreuses autres régions du monde, il est nécessaire de les envisager dans le contexte du passé dont la nation commence à peine de sortir et des problèmes que pourraient poser à l'avenir une extrapolation d'incidents de ce type. Nous pouvons alors évaluer ces événements dans le contexte voulu.

Ont participé à ces attaques des personnes lourdement armées, bien équipées et disposant d'une formation et d'une sensibilité tactiques telles qu'elles étaient particulièrement difficiles à repérer et à appréhender, même par des forces chevronnées.

Ces événements ne se prêtent pas facilement à la distinction entre menaces externes et internes. Ils se situent dans une zone floue entre les deux. Mais ce qui est certain c'est qu'ils appellent une intervention des forces militaires dans l'immédiat et probablement de forces timoraises dûment renforcées, à long terme. De même, les troubles civils auxquels nous avons assisté ne sont pas apolitiques. Il semble que l'on ait pris soin, au cours des émeutes de Dili, de viser des biens précis de façon à saper la confiance dans le Gouvernement.

À ce stade précoce du développement du pays, toute perception au sein de la population d'un retour éventuel à la violence et au désordre aurait pour effet d'exacerber son sentiment d'insécurité et doit donc être vraiment combattu. Je suis très reconnaissant au Conseil d'avoir renforcé nos moyens pour nous permettre de faire le nécessaire.

Je dois ajouter que suite à ces incidents, le Gouvernement a encouragé au niveau des villages la formation de groupes pour veiller au maintien de la sécurité aux côtés de la police et de la force de maintien de la paix en débusquant les infiltrés éventuels. Depuis janvier, des représentants de haut niveau du Gouvernement ont affirmé à plusieurs reprises qu'il importait que la population devienne les yeux et les oreilles de la police et saisisse directement les autorités de toutes informations ou personnes suspectes. Ces messages d'éducation civique sont compréhensibles dans un pays où il n'y a pas de présence policière dans tous les villages. Les blessures de 1999 sont encore à vif et il reste dans la

communauté des craintes importantes et bien compréhensibles de voir un regain de violence dans le pays. Mais ces groupes civils préposés au maintien de la sécurité ne sont pas nouveaux au Timor oriental; ils sont même courants dans toute la région. Et même sans directives venant du Gouvernement, il est probable que les Timorais qui vivent dans des quartiers difficiles et dans des villages isolés non desservis par la police constitueront spontanément leurs propres groupes.

Toutefois, il y a des raisons de s'inquiéter que certains de ces groupes puissent confondre surveillance et autodéfense. C'est là une préoccupation très importante en raison, en particulier, de l'effet de sape éventuel que cela pourrait avoir sur la PNTD, qui doit rester au centre des efforts déployés au niveau international pour établir la primauté du droit. La MANUTO poursuit des consultations avec le Gouvernement sur cette question et le Gouvernement est également parfaitement conscient de cet aspect. Jusqu'à présent, nous n'avons guère de preuves tendant à faire penser que ces groupes s'inscrivent dans des structures plus importantes susceptibles d'être utilisées à des fins politiques, mais cette possibilité n'est pas à exclure.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur Kamallesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor oriental et chef de la Mission, des réponses et des éclaircissements qu'il a apportés et je lui souhaite bonne chance dans la poursuite de sa tâche.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé le stade actuel de son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 30.